

**M. MARZAC**  
ET  
**G. LA-MY**  
AVOCATS  
CASABLANCA

EMPIRE CHÉRIFIEN

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

# Bulletin Officiel

**Abonnements :**

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois..	700 .	1.400 .
France et Colonies	Un an..	1.350 .	2.700 .
	6 mois..	900 .	1.600 .
Étranger	Un an..	2.300 .	4.000 .
	6 mois..	1.350 .	2.400 .

Changement d'adresse : 25 francs.  
Indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

**LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAIT LE VENDREDI**

**L'édition complète comprend :**

1° Une première partie ou édition partielle : *dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.*

2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).*

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

**AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.**

**Prix du numéro :**

Première ou deuxième partie..... 35 fr.  
Édition complète ..... 55 fr.

Années antérieures :  
Prix ci-dessus majorés de 50 %

**Prix des annonces :**

Annonces légales : La ligne de 27 lettres :  
réglementaires et judiciaires ..... 90 francs  
(Arrêté résidentiel du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

**SOMMAIRE**

Décret du 25 septembre 1954 portant nomination du délégué à la Résidence générale de France au Maroc ..... 1360

**TEXTES PARTICULIERS**

**Architectes. — Autorisation d'exercer.**

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 1<sup>er</sup> octobre 1954 autorisant un architecte à exercer la profession..... 1360

**Hydraulique.**

Arrêté du directeur des travaux publics du 25 septembre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de la Société agricole des Oulad-Nemma, avenue Gallieni, à Fedala ..... 1360

Arrêté du directeur des travaux publics du 29 septembre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M. Bardeau, à Souk-es-Sebl-des-Oulad-Nemaâ..... 1360

Arrêté du directeur des travaux publics du 29 septembre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M. Aubert, agriculteur à Beni-Mellal ..... 1361

Arrêté du directeur des travaux publics du 29 septembre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M<sup>me</sup> Malbos Emile, à Marrakech-Médina ..... 1361

Arrêté du directeur des travaux publics du 29 septembre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la source du jbel Sarsar (annexe des affaires indigènes d'Arbaoua), au profit de M. le directeur de l'Office des P.T.T. à Rabat ..... 1361

Arrêté du directeur des travaux publics du 30 septembre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau dans la nappe phréatique, au profit de M. Biarnay, propriétaire à Khenichet-sur-Ouerrha ..... 1361

Arrêté du directeur des travaux publics du 30 septembre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau sur le débit de la borne-fontaine « Ain-Aomar », au profit de M. Hadj Hamid Abdeljelil, propriétaire à Meknès-Banlieue ..... 1361

Arrêté du directeur des travaux publics du 30 septembre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Boufekrane, au profit de S.E. Si Moktar ben Hammou, pacha de la ville de Meknès ..... 1361

Arrêté du directeur des travaux publics du 30 septembre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M. Martinez Jacques, propriétaire au kilomètre 5 de la route des Zaër (Rabat-Banlieue) ..... 1361

Arrêté du directeur des travaux publics du 1<sup>er</sup> octobre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans le canal du Foukroun, au profit de MM. Mohamed et Abdeslam ben Mohamed ben Abderrahman Si Jelmassi, représentés par MM. Abdesslam et Mlah ben M'Chiche et Mami, à Port-Lyautey ..... 1361

Arrêté du directeur des travaux publics du 1<sup>er</sup> octobre 1954 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits (augmentation de débit), au profit de la Société des conserves « Nora », rue Sidi-Brahim, à Meknès ..... 1361

**Permis miniers.**

Liste des permis de recherche accordés le 16 septembre 1954. 1361

Liste des permis d'exploitation institués au cours du mois de septembre 1954 ..... 1362

Liste des permis de recherche renouvelés au cours du mois de septembre 1954 .....	1362
Liste des permis d'exploitation renouvelés au cours du mois de septembre 1954 .....	1362
Liste des demandes de permis de recherche annulées au cours du mois de septembre 1954 .....	1362
Liste des permis de recherche annulés au cours du mois de septembre 1954 .....	1363
Liste des permis de recherche et des permis d'exploitation venant à échéance au cours du mois de novembre 1954 ..	1363

## ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

### TEXTES COMMUNS

Arrêté résidentiel du 2 octobre 1954 rendant applicables, pour l'année 1954, les dispositions de l'arrêté résidentiel du 16 mai 1947 relatif aux facilités de séjour à la côte ou à la montagne et notamment à l'octroi d'une indemnité familiale d'estivage aux fonctionnaires et agents en service dans les postes dits « de climat pénible » ..	1364
--	------

### TEXTES PARTICULIERS

#### Secrétariat général du Protectorat.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 4 octobre 1954 modifiant l'arrêté du 1 <sup>er</sup> octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel administratif du secrétariat général du Protectorat .....	1364
---	------

#### Direction de l'intérieur.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 30 septembre 1954 portant ouverture de concours professionnels pour le recrutement d'agents des cadres techniques des municipalités ..	1364
--	------

#### Direction de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones.

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 4 octobre 1954 modifiant l'arrêté du 27 août 1954 portant ouverture d'un concours de mécanicien-dépanneur .....	1365
--	------

#### Direction de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du directeur de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre du 9 septembre 1954 ouvrant un concours pour cinq emplois de commis stagiaire du cadre particulier de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre .....	1365
--	------

### MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions .....	1366
Honorariat .....	1376
Admission à la retraite .....	1376

### AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de concours pour l'emploi de commis du Trésor .....	1376
Avis de concours pour l'emploi d'agent de recouvrement du Trésor (concours externe) .....	1376

Accord commercial franco-autrichien du 16 juin 1954 .....	1376
Renouvellement de l'accord commercial franco-égyptien .....	1377
Additif à l'arrangement commercial France-Allemagne orientale du 9 décembre 1953 .....	1377
Prorogation de l'accord commercial franco-yougoslave du 30 juillet 1953 .....	1377
Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités .....	1377

#### Décret du 25 septembre 1954

portant nomination du délégué à la Résidence générale de France au Maroc.

Par décret en date du 25 septembre 1954, M. Chancel (Ludovic-Charles), ministre plénipotentiaire de 1<sup>re</sup> classe, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Bagdad, est nommé délégué à la Résidence générale de France au Maroc, en remplacement de M. de Blesson, du 1<sup>er</sup> septembre 1954.

### TEXTES PARTICULIERS

#### Autorisation d'exercer accordée à un architecte.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 1<sup>er</sup> octobre 1954 a été autorisé, après avis du conseil supérieur de l'ordre, à exercer la profession d'architecte (circonscription du Sud, conseil régional de Casablanca), M. Wolfgang Ewerth, architecte diplômé de l'académie des arts de Munich.

### RÉGIME DES EAUX.

#### Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 25 septembre 1954 une enquête publique est ouverte du 18 au 28 octobre 1954, dans la circonscription de contrôle civil des Beni-Amir—Beni-Moussa, à Fkih-Bensalah, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de la Société agricole des Oulad-Nemma, avenue Gallieni, à Fedala.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil des Beni-Amir—Beni-Moussa, à Fkih-Bensalah.

\*  
\* \*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 29 septembre 1954 une enquête publique est ouverte du 18 au 28 octobre 1954, dans la circonscription de contrôle civil des Beni-Amir—Beni-Moussa, à Fkih-Bensalah, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M. Bardeau, à Souk-es-Sebt-des-Oulad-Nemaâ.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil des Beni-Amir—Beni-Moussa, à Fkih-Bensalah.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 29 septembre 1954 une enquête publique est ouverte du 18 au 28 octobre 1954, dans le bureau du territoire du Tadla, à Beni-Mellal, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M. Aubert, agriculteur à Beni-Mellal.

Le dossier est déposé dans les bureaux du territoire du Tadla, à Beni-Mellal.

\* \* \*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 29 septembre 1954 une enquête publique est ouverte du 18 octobre au 19 novembre 1954, dans la circonscription de contrôle civil des Aït-Ouirir, à Aït-Ouirir, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M<sup>me</sup> Malbos Émile, à Marrakech-Médina.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil des Aït-Ouirir, à Aït-Ouirir.

\* \* \*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 29 septembre 1954 une enquête publique est ouverte du 18 octobre au 19 novembre 1954, dans l'annexe des affaires indigènes d'Arbaoua, à Arbaoua, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la source du jbel Sarsar (annexe des affaires indigènes d'Arbaoua), au profit de M. le directeur de l'Office des P.T.T., à Rabat.

Le dossier est déposé dans les bureaux de l'annexe des affaires indigènes d'Arbaoua, à Arbaoua.

\* \* \*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 30 septembre 1954 une enquête publique est ouverte du 25 octobre au 3 novembre 1954, dans la circonscription de contrôle civil d'Had-Kourt, à Had-Kourt, sur le projet de prise d'eau dans la nappe phréatique, au profit de M. Biarnay, propriétaire à Khenichet-sur-Ouerrha.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil d'Had-Kourt, à Had-Kourt.

\* \* \*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 30 septembre 1954 une enquête publique est ouverte du 25 octobre au 3 novembre 1954, dans la circonscription de contrôle civil de Meknès-Banlieue, à Meknès, sur le projet de prise d'eau sur le débit de la borne-fontaine « Ain-Aomar », au profit de M. Hadj Hamid Abdeljelil, propriétaire à Meknès-Banlieue.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Meknès-Banlieue, à Meknès.

\* \* \*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 30 septembre 1954 une enquête publique est ouverte du 25 octobre au 26 novembre 1954, dans la circonscription de contrôle civil de Meknès-Banlieue, à Meknès, sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Boufekrane, au profit de S.E. Si Moktar ben Hammou, pacha de la ville de Meknès.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Meknès-Banlieue, à Meknès.

\* \* \*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 30 septembre 1954 une enquête publique est ouverte du 25 octobre au 3 novembre 1954, dans la circonscription de contrôle civil de Rabat-Banlieue, à Rabat, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M. Martinez Jacques, propriétaire au km. 5 de la route des Zaër (Rabat-Banlieue).

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Rabat-Banlieue, à Rabat.

\* \* \*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 1<sup>er</sup> octobre 1954 une enquête publique est ouverte du 25 octobre au 26 novembre 1954, dans la circonscription de contrôle civil de Port-Lyautey-Banlieue, à Port-Lyautey, sur le projet de prise d'eau par pompage dans le canal du Foukroun, au profit de MM. Mohamed et Abdeslam ben Mohamed ben Abderrahman Si Jelmassi, représentés par MM. Abdeslam et Mlah ben M'Chiche el Alami, Port-Lyautey.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Port-Lyautey-Banlieue, à Port-Lyautey.

\* \* \*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 1<sup>er</sup> octobre 1954, une enquête publique est ouverte du 25 octobre au 3 novembre 1954, dans la circonscription de contrôle civil d'El-Hajeb, à El-Hajeb, sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits (augmentation de débit), au profit de la Société des conserves « Nora », à Meknès.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil d'El-Hajeb à El-Hajeb.

## ÉTATS MENSUELS DES PERMIS MINIERES.

Mois de septembre 1954.

Liste des permis de recherche accordés le 16 septembre 1954.

ETAT N° 1.

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTE	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
r5.354	Société des mines de cuivre des Djchilet, villa « Le Minaret », avenue de la Révolution, Casablanca.	Talzaza.	Borne du puits maçonné d'Hassi-Diab (jbel Grouz).	4.800 <sup>m</sup> N. - 3.000 <sup>m</sup> E.	II
r5.355	id.	id.	id.	8.000 <sup>m</sup> N. - 1.000 <sup>m</sup> O.	II
r5.356	id.	id.	id.	8.000 <sup>m</sup> N. - 3.000 <sup>m</sup> E.	II
r5.357	id.	id.	id.	8.000 <sup>m</sup> N. - 5.000 <sup>m</sup> O.	II

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTE	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
15.358	M. James Schinazi, 171, rue Blaise-Pascal, Casablanca.	Todrha 7-8.	Angle sud-ouest du ksar de Timerzit.	8.200 <sup>m</sup> N. - 3.500 <sup>m</sup> E.	II
15.359	M. Jean Énard, 5, cours Lyautey, Rabat.	Azemmour.	Signal géodésique S.T.C. 1006.	1.350 <sup>m</sup> N. - 2.250 <sup>m</sup> O.	II
15.360	M. Jean Faure, colon à Moulay-Bouázza.	Oulmès-Moulay-Bouázza.	Signal géodésique Ighir ou Roumi.	2.650 <sup>m</sup> S. - 500 <sup>m</sup> E.	II
15.361	Société des mines de l'Ouergha, place Edmond-Doutlié, Casablanca.	Akka.	Axe du kerkour situé à 20 mètres de la guelta Birouh.	400 <sup>m</sup> S. - 1.600 <sup>m</sup> E.	II
15.362	id.	id.	id.	4.400 <sup>m</sup> S. - 1.600 <sup>m</sup> E.	II
15.363	id.	id.	Angle nord-est du poste des affaires indigènes d'Akka.	4.200 <sup>m</sup> N. - 7.350 <sup>m</sup> E.	II
15.364	id.	id.	id.	2.750 <sup>m</sup> N. - 1.700 <sup>m</sup> E.	II
15.365	Société marocaine de mines et de produits chimiques, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Christian.	Centre du marabout de Si A.E. Nour.	1.200 <sup>m</sup> S. - 2.600 <sup>m</sup> O.	II
15.366	id.	id.	id.	4.900 <sup>m</sup> S. - 5.000 <sup>m</sup> E.	II
15.367	M. Addi ben Ibaghat ou Hocéme, ksar Oui-Halan, bureau d'Alnif.	Maïdër 1-2.	Signal géodésique Issoumour.	5.500 <sup>m</sup> N. - 3.600 <sup>m</sup> O.	II
15.368	M. Louis de Launay, villa « Ker-Madit », rue Rodin, Casablanca.	El-Aouïnèt et Oued-el-Himer.	Signal géodésique Glib en Nam.	2.000 <sup>m</sup> S.	II
15.369	M. Anton Zeier, Bouâria.	Anoual.	Axe de la porte d'entrée de l'école d'Anoual.	1.800 <sup>m</sup> N. - 4.200 <sup>m</sup> O.	II
15.370	M. Faust Rimondi, 92, rue Verlet-Hanus, Marrakech.	Telouët 1-2.	Signal géodésique Naceur.	600 <sup>m</sup> S. - 3.650 <sup>m</sup> E.	II
15.371	M. Maurice Shocron, place Douar-Graoua, Marrakech.	Marrakech-Sud 7-8.	Signal géodésique Adrar Meltzèn.	5.400 <sup>m</sup> S. - 2.500 <sup>m</sup> O.	II
15.372	Société des mines de l'assif El-Mal, 69, rue Alexandre-I <sup>er</sup> , Marrakech-Guéliz.	Marrakech-Sud 5-6.	Sommet de la coupole du marabout de Sidi Bou Othmane.	6.730 <sup>m</sup> S. - 4.375 <sup>m</sup> E.	II
15.373	id.	id.	id.	7.630 <sup>m</sup> S. - 375 <sup>m</sup> E.	II

## Liste des permis d'exploitation institués au cours du mois de septembre 1954.

ÉTAT N° 2.

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTE	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
1149	M. Laurence Craig, 84, boulevard de Marseille, Casablanca.	Marrakech-Nord.	Signal géodésique du Koudiat Tamadlat.	2.000 <sup>m</sup> N. - 5.000 <sup>m</sup> O.	II
1150	id.	id.	id.	6.000 <sup>m</sup> N. - 1.000 <sup>m</sup> O.	II

ÉTAT N° 3.

## Liste des permis de recherche renouvelés au cours du mois de septembre 1954.

10.278, 10.279, 10.299 - II - M. Alain Convers - Alougoum.  
 10.302, 10.303, 10.304, 10.386, 10.387, 10.416 - II - M. Alain Convers - Ouarzazate.  
 10.356 - II - Société minière des Rehamna - Dadès.  
 10.373, 10.374, 10.375, 10.376, 10.377, 10.378, 10.379, 10.380 - II - M. Meyer Dahan - Ouarzazate.  
 10.381, 10.382, 10.383, 10.384, 10.385, 10.388, 10.389 - II - M. Jean Bey-Rozet - Ouarzazate.  
 10.422 - II - M. Émile Peretti - Dadès.  
 10.432 - II - Société minière de l'Atlas marocain - Dadès.  
 10.673 - II - Société marocaine de mines et de produits chimiques - Christian.  
 10.817, 10.818, 10.819 - II - M. Aimé Chaigne - Ouarzazate.

ÉTAT N° 4.

## Liste des permis d'exploitation renouvelés au cours du mois de septembre 1954.

548 - III - M. Mohamed ben Moulay el Hadj el Mesloubi, S.E. El Hadj Thami el Mezouari el Glaoui et M. Max Mastey - Demnate.

ÉTAT N° 5.

## Liste des demandes de permis de recherche annulées au cours du mois de septembre 1954.

11.623, 11.624 - II - M. Carl Florman - Chichaoua.

## ÉTAT N° 6.

Liste des permis de recherche annulés  
au cours du mois de septembre 1954.

- 7622, 7623, 7624, 7625, 7626, 7627, 7628, 7629 - II - Société minière d'Aïn-Koheul - Oulmès.  
 7630, 7631, 7632, 7633, 7634 - II - Société anonyme marocaine du djebel Chikèr - Taza.  
 7639 - II - M. Pierre Joly - Dadès.  
 10.152 - II - M<sup>me</sup> Geneviève Sireyjol - Tizi-N'Test—Ouarzazate.  
 10.637 - II - M. François Ladurelle - Midelt.  
 10.638, 10.639, 10.640 - II - M. Grégoire Gracia - Marrakech-Nord.  
 10.642 - II - M. Georges Bailly - Marrakech-Nord.  
 10.644, 10.645 - II - M. James Schinazi - Maïdèr.  
 10.646 - II - Société d'entreprises minières du Sud marocain - Ouarzazate.  
 10.647 - II - M. Michel Désouches - Alougoum.  
 10.648 - II - M. Francis Waddington - Alougoum.  
 10.650 - II - Société minière de Si-Dieck - Alougoum.  
 10.651, 10.812, 10.813 - II - M<sup>me</sup> Marie Rouxelin - Alougoum.  
 10.652 - II - M. Albert Egret - Tizi-N'Test.  
 10.653, 10.654 - II - M. Max Mastey - Mogador.  
 10.655 - IV - M. Joseph Caudan - Mogador.  
 10.658 - I - Bureau de recherches et de participations minières - Demnate.  
 10.666 - II - M. Jean Blanchard - Alougoum.  
 10.668, 10.669 - II - Société chérifienne Hydromine - Dadès.  
 10.670 - II - Société des mines de l'Issougrî - Ouarzazate.  
 10.677 - II - M<sup>me</sup> Micheline Postorino - Azemmour.  
 10.678 - II - M<sup>me</sup> Gabrielle Cazaubon - Ouarzazate.  
 10.680 - II - M. Henri Piquet - Azemmour.  
 10.683 - II - M<sup>me</sup> Renée Beerli - Marrakech-Sud.  
 10.684, 10.685 - II - M. Albert Egret - Alougoum.  
 10.686, 10.687 - MM. Guy Bouvet de la Maisonneuve, Melchior Monick et André Clouet - Alougoum.  
 10.688 - II - MM. Guy Bouvet de la Maisonneuve, Melchior Monick et André Clouet - Tizi-N'Test.  
 10.689, 10.690 - II - M. Christian Henrion - Tizi-N'Test.  
 10.691 - II - Compagnie minière du Tichka - Marrakech-Sud.  
 10.702 - II - M. Paul Schmidt - Tazoult.  
 10.703, 10.708, 10.709, 10.710, 10.711, 10.712, 10.745 - II - M. Maklouf Gabay - Dadès.  
 10.704 - II - M. Victor André - Ouarzazate.  
 10.705, 10.706, 10.707 - II - M. Charles Abel - Midelt.  
 10.727, 10.728 - II - M. Georges Descamps - Kasha-Tadla.  
 10.729, 10.730 - II - Société des mines de l'Issougrî - Ouarzazate.  
 10.748 - II - M<sup>me</sup> Gabrielle Cazaubon - Telouët.  
 10.749 et 10.753 - II - M. Armand Delage - Boujad.  
 10.752 - II - M. Édouard Meyer - Casablanca-Oulmès.  
 10.755 - II - M. Jean Raphanel - Oulmès.  
 10.756 - II - Les Mines de Bouhassoussèn - Boujad.  
 10.757 - II - M. Omar Layadi - Tizi-N'Test.  
 10.758 - II - M. Omar Layadi - Marrakech-Nord.  
 10.759, 10.760 - III - M. Mohamed ben Moulay el Hadj el Meslouhi - Marrakech-Sud.  
 10.761 - II - Compagnie générale du Mogreb - Oulmès.  
 10.766, 10.767, 10.768, 10.769, 10.770, 10.771, 10.772 - II - M. André Terreau - Azrou.  
 10.773, 10.774 - II - M. Bachir ben Ahmed ben Lahoucine - Tizi-N'Test.  
 10.775, 10.776, 10.777, 10.778, 10.782, 10.783 - II - M. André Clouet - Alougoum.  
 10.779, 10.780, 10.781 - II - M. Francis Waddington - Alougoum.  
 10.784, 10.785 - II - M. Jean Blanchard - Alougoum.

- 10.809, 10.810, 10.811 - II - Société minière de Si-Dieck - Alougoum.  
 10.814, 10.815, 10.834 - II - M. Tayeb ben el Hadj Aomar ben el Hadj Layadi - Telouët.  
 10.816 - VI - Société électro-chimique du Maroc - Alougoum.  
 10.820 - II - Compagnie Tifnout-Tiranimine - Dadès.  
 10.821, 10.822 - II - MM. Guy Bouvet de la Maisonneuve, Melchior Monick et André Clouet - Marrakech-Sud.  
 10.823, 10.824 - II - M. Bouafi ben Ladraroui - Marrakech-Sud.  
 10.829 - II - Société africaine des mines - Marrakech-Sud.  
 10.830, 10.831, 10.832 - II - M. Élie Tordjman - Maïdèr.  
 10.835, 10.836 - II - Compagnie Pechiney - Mechra-Benabbou.  
 11.333, 11.334, 11.335 - M. Marcel Decker - Maïdèr.

## ÉTAT N° 7.

Liste des permis de recherche et des permis d'exploitation  
venant à échéance au cours du mois de novembre 1954.

A.B. — Le présent état est donné à titre purement indicatif. Les permis qui y figurent peuvent faire l'objet d'une demande de transformation ou d'une demande de renouvellement qui doit être déposée au service des mines à Rabat, au plus tard, le jour anniversaire de l'institution du permis.

Les terrains couverts par les permis dont la transformation ou le renouvellement n'aura pas été demandé dans le délai ci-dessus indiqué seront de plein droit (sauf pour les permis de première et quatrième catégorie) rendus libres aux recherches à partir du lendemain du jour anniversaire de l'institution des permis venus à expiration, et de nouvelles demandes de permis visant ces terrains pourront être déposées.

Il est donné dans l'ordre, pour chaque permis : le numéro du permis, sa catégorie, le nom du titulaire et celui de la coupure de la carte de reconnaissance sur laquelle le permis est situé.

## a) Permis de recherche institués le 17 novembre 1947.

- 7667 - II - Compagnie minière de Tidzguine - Dadès.  
 7668 - II - Compagnie minière de Tidzguine - Telouët-Dadès.  
 7669 - II - Compagnie Maroc—Madagascar. L. Cotte et C<sup>ie</sup> - Ouaouzarhte.  
 7679 - II - Société marocaine de mines et de produits chimiques - Benahmed.  
 7680 - III - Société chérifienne des sels - Oued-Tensift.  
 7681 - II - Société nord-africaine du plomb - Oujda.  
 7683 - II - Société « Extraimine » - Boujad.  
 7686, 7687, 7688 - II - Société « Extraimine » - Oulmès.  
 7691 - II - Société des mines de plomb de Guenfouda - Oujda.  
 7692, 7693, 7694 - II - M. André Carré - Oujda.  
 7695, 7696, 7697 - II - Société des mines de Tiouli - Berguent.  
 7698 - II - M<sup>me</sup> Marie-Paule Josion - Casablanca.

## b) Permis de recherche institués le 16 novembre 1951.

- 10.897, 10.898, 10.899, 10.900, 10.901, 10.902, 10.903, 10.904, 10.905, 10.906, 10.907, 10.908, 10.909, 10.910, 10.911 - II - Société Dubois frères et C<sup>ie</sup> - Meknès.  
 10.913, 10.914, 10.915, 10.916, 10.917, 10.918 - I - Bureau de recherches et de participations minières - Telouët.  
 10.919 - II - M. Aimé Cbaigne - Ouarzazate.  
 10.920 - II - M. Victor André - Ouarzazate.  
 10.921 - II - Les Mines de Bouhassoussèn - Oulmès—Moulay-Bouazza.  
 10.922 - II - Société d'entreprises minières du Sud marocain - Tizi-N'Test.  
 10.923, 10.926 - II - Société chérifienne minière de recherches et d'exploitation - Casablanca.  
 10.924, 10.925 - II - M. Yves Benais - Marrakech-Sud.  
 10.927 - II - Bureau de recherches et de participations minières - Kasha-Tadla.

- 10.928, 10.929 - II - M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Rosendahl - Ouarzazate  
 10.930 - II - MM. Élie Azeroual et Meyer Azeroual - Maïdèr.  
 10.931, 10.932, 10.933 - II - M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Rosendahl - Alougoum.  
 10.934 - II - Société internationale d'exploitation minière au Maroc - Dehdou.  
 10.935 - II - MM. Élie Azeroual et Meyer Azeroual - Todrha.

c) *Permis de recherche institués le 24 novembre 1951.*

- 10.936, 10.937, 10.938, 10.939, 10.940, 10.941, 10.942, 10.943, 10.944,  
 10.945, 10.946, 10.947, 10.948, 10.949, 10.950, 10.951, 10.952,  
 10.953, 10.954, 10.955, 10.956, 10.957, 10.958, 10.959, 10.960,  
 10.961, 10.962, 10.963, 10.964, 10.965, 10.966, 10.967, 10.968,  
 10.969, 10.970, 10.971, 10.972, 10.973, 10.974, 10.975, 10.976,  
 10.977, 10.978, 10.979 - II - Société anonyme des mines de  
 l'Adrar - Taouz.  
 10.981, 10.982, 10.983, 10.984, 10.985 - II - Société des mines de  
 l'Adrar - Maïdèr.  
 10.986 - II - Compagnie générale d'entreprises commerciales - Maïdèr.  
 10.987, 10.988, 10.989, 10.990, 10.992, 10.995, 10.997, 11.000, 11.001,  
 11.003 - II - M. Wladimir Lebedeff - Taouz.  
 10.991, 10.993, 10.994, 10.996, 10.999 - II - M. Wladimir Lebedeff -  
 Maïdèr-Taouz.  
 11.002, 11.011, 11.012, 11.013, 11.014, 11.015 - II - M. Charles  
 Schmidt - Taouz.  
 11.004, 11.005, 11.006, 11.007, 11.008, 11.009, 11.010 - II - Société  
 interafricaine d'entreprise - Taouz.

d) *Permis d'exploitation institués le 16 novembre 1950.*

- 1004, 1005 - II - Compagnie des minerais de fer magnétique de  
 Mokla-el-Hadid - Oulmès.  
 1031 - II - Société des mines de plomb de Guenfouda - Oujda.  
 1032 - II - Société minière des Gundafa - Boujad.

## ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

### TEXTES COMMUNS

Arrêté résidentiel du 2 octobre 1954 rendant applicable, pour l'année 1954, les dispositions de l'arrêté résidentiel du 16 mai 1947 relatif aux facilités de séjour à la côte ou à la montagne et notamment à l'octroi d'une indemnité familiale d'estivage aux fonctionnaires et agents en service dans les postes dits « de climat pénible ».

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
AU MAROC,

Vu l'arrêté résidentiel du 16 mai 1947 relatif aux facilités de séjour à la côte ou à la montagne et notamment à l'octroi d'une indemnité familiale d'estivage aux fonctionnaires et agents en service dans les postes dits « de climat pénible »,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les dispositions de l'arrêté résidentiel susvisé du 16 mai 1947 sont rendues applicables pendant l'année en cours.

Rabat, le 2 octobre 1954.

Pour le Commissaire résident général  
et par délégation,

Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

CHANCEL.

### TEXTES PARTICULIERS

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 4 octobre 1954 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel administratif du secrétariat général du Protectorat.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 5 avril 1945 relatif à l'incorporation de certains agents de l'administration chrétienne dans les cadres de fonctionnaires et les dahirs des 20 août 1952 et 30 janvier 1954 qui l'ont complété ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel administratif relevant du secrétariat général du Protectorat et les arrêtés qui l'ont modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 1<sup>er</sup> octobre 1945 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 2. — .....

« 3° Réunir au 1<sup>er</sup> janvier 1954 au moins dix ans de services « dans une administration publique du Protectorat, le service légal « et les services de guerre non rémunérés par pension étant toute- « fois pris en compte le cas échéant. »

(La suite sans modification.)

ART. 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1954.

Rabat, le 4 octobre 1954.

MAURICE PAPON.

#### DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du directeur de l'Intérieur du 30 septembre 1954 portant ouverture de concours professionnels pour le recrutement d'agents des cadres techniques des municipalités.

LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR,

Vu l'arrêté résidentiel du 1<sup>er</sup> décembre 1942 formant statut du personnel de la direction de l'intérieur et les arrêtés résidentiels qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté résidentiel du 13 décembre 1952 portant statut des cadres techniques des municipalités, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté directorial du 3 septembre 1954 fixant les conditions et le programme des concours directs et professionnels pour le recrutement des agents des cadres techniques des municipalités,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Des concours professionnels pour le recrutement d'inspecteurs, de contrôleurs, de dessinateurs des plans

de villes et d'agents techniques des cadres techniques des municipalités, seront ouverts à Rabat, dans les conditions et suivant les programmes fixés par l'arrêté directeur susvisé, du 3 septembre 1954.

ART. 2. -- Il sera organisé pour chacun des cadres ci-dessus, un concours particulier à chaque service (travaux municipaux, plantations et plans de villes) dans les conditions et aux dates ci-après :

1° A partir du 7 décembre 1954.

Un concours pour l'emploi d'inspecteur des travaux municipaux.

Un concours pour l'emploi d'inspecteur des plantations.

Un concours pour l'emploi d'inspecteur des plans de villes.

2° A partir du 14 décembre 1954.

Un concours pour l'emploi de contrôleur des travaux municipaux.

Un concours pour l'emploi de contrôleur des plantations.

Un concours pour l'emploi de dessinateur des plans de villes.

3° A partir du 21 décembre 1954.

Un concours pour l'emploi d'agent technique des travaux municipaux.

Un concours pour l'emploi d'agent technique des plantations.

Un concours pour l'emploi d'agent technique des plans de villes.

ART. 3. — Le nombre d'emplois mis au concours est fixé ainsi qu'il suit :

EMPLOIS		NOMBRE TOTAL d'emplois mis au concours	EMPLOIS RÉSERVÉS	
CADRES	SERVICES		Aux candidats bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951	Aux candidats marocains
Inspecteurs	Travaux municipaux .....	3	1	»
	Plantations .....	2	1	»
	Plans de villes .....	10	3	»
Contrôleurs.	Travaux municipaux .....	5	2	1
	Plantations .....	3	1	»
Dessinateurs.	Plans de villes .....	21	7	1
Agents techniques.	Travaux municipaux .....	15	5	2
	Plantations .....	4	1	1
	Plans de villes .....	15	5	2

ART. 4. — Ces concours professionnels sont exclusivement réservés aux candidats remplissant les conditions prévues à l'article 5 de l'arrêté résidentiel du 13 décembre 1952 et qui auront été autorisés par le directeur de l'intérieur à s'y présenter.

ART. 5. -- Les demandes des candidats devront parvenir à la direction de l'intérieur (service du contrôle des municipalités) à Rabat, avant le 6 novembre 1954, date de clôture du registre d'inscription. Elles devront être accompagnées obligatoirement d'une note du chef des services municipaux indiquant la manière de servir du candidat et la note de mérite (de 0 à 20) qui lui est attribuée.

Les candidats devront préciser dans leurs demandes le cadre et le service pour l'accès auxquels ils désirent concourir.

Les demandes des candidats non titulaires devront être accompagnées des pièces réglementaires prévues à l'article 6 de l'arrêté directeur susvisé du 3 septembre 1954.

ART. 6. — Les candidats aux emplois réservés devront produire une pièce justifiant leur titre de ressortissant du dahir du 23 janvier 1951.

Rabat, le 30 septembre 1954.

Pour le directeur de l'intérieur,

Le directeur adjoint,

CAPITANT.

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES  
ET DES TÉLÉPHONES

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 4 octobre 1954 modifiant l'arrêté du 27 août 1954 portant ouverture d'un concours de mécanicien-dépanneur.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES  
ET DES TÉLÉPHONES,  
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du 27 août 1954 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de mécaniciens-dépanneurs,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — La date de clôture des listes de candidatures est reportée du 8 au 12 octobre 1954.

Rabat, le 4 octobre 1954.

PERNOT.

OFFICE MAROCAIN DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE LA GUERRE

Arrêté du directeur de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre du 9 septembre 1954 ouvrant un concours pour cinq emplois de commis stagiaire du cadre particulier de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE MAROCAIN DES ANCIENS  
COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE,  
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 2 février 1938 formant statut du personnel de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 23 janvier 1951 sur les emplois réservés ;

Vu l'arrêté résidentiel du 13 juillet 1948 fixant les conditions et le programme du concours pour l'emploi de commis stagiaire de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre, tel qu'il a été modifié par l'arrêté résidentiel du 27 janvier 1949,

## ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER. — Un concours sera ouvert le 25 novembre 1954 à Rabat, pour cinq emplois de commis stagiaire du cadre particulier de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre.

ART. 2. — Un de ces emplois est réservé aux candidats marocains bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 sur les emplois réservés.

Le nombre maximum des places susceptibles d'être attribuées à des candidats du sexe féminin est fixé à deux.

ART. 3. — La liste d'inscription au concours, ouverte à l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre (bureau du personnel) à Rabat, sera close le 25 octobre 1954.

Rabat, le 9 septembre 1954.

CHARLES GRUGER.

---

**MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION**


---

**Nominations et promotions.**
**CABINET CIVIL.**

Est nommé *chaouch de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Daouad Alimed, *chaouch de 4<sup>e</sup> classe*. (Arrêté directorial du 3 septembre 1954.)

\*  
\* \*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.**

Est nommé *sous-directeur de 1<sup>re</sup> classe (indice 600)* du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Derrouch André, *sous-directeur de 2<sup>e</sup> classe (indice 550)*. (Arrêté résidentiel du 21 septembre 1954.)

Est nommée *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon)* du 16 novembre 1954 : M<sup>lle</sup> Guibort Michèle, *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon)*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 septembre 1954.)

Est nommé *secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon)* du 16 novembre 1954 : M. Russo Raphaël, *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon)*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 septembre 1954.)

Est nommé *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 20 novembre 1954 : M. Briand Armand, *commis principal de 3<sup>e</sup> classe*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 septembre 1954.)

Est nommée *sténodactygraphe de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M<sup>lle</sup> de Billy Béatrix, *sténodactygraphe de 7<sup>e</sup> classe*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 septembre 1954.)

Est nommée *dame employée de 5<sup>e</sup> classe* du 3 novembre 1954 : M<sup>me</sup> Lemasson Renée, *dame employée de 6<sup>e</sup> classe*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 septembre 1954.)

Est placée dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 16 octobre 1954 : M<sup>lle</sup> Muzoz Sylviane, *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon)*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 septembre 1954.)

Est nommé *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Driss ben Hadj Abbès Hassar, *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon)*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 juillet 1954.)

M. Ben Brahim Omar, *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon)*, diplômé de l'école marocaine d'administration, est détaché dans le cadre des rédacteurs du personnel administratif du secrétariat général du Protectorat en qualité de *rédacteur stagiaire* du 1<sup>er</sup> juillet 1954. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 septembre 1954.)

Est nommée *dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* du 16 novembre 1954 : M<sup>me</sup> Dumartin Yvette, *dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 septembre 1954.)

Est nommé *chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe (A.11.)* du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Guigues Maurice, *chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 septembre 1954.)

\*  
\* \*

**JUSTICE FRANÇAISE.**

Sont promus du 1<sup>er</sup> octobre 1954 :

*Secrétaire-greffier de 6<sup>e</sup> classe* : M. Musons Robert, *secrétaire-greffier de 7<sup>e</sup> classe* ;

*Secrétaire-greffier adjoint de 1<sup>re</sup> classe* : M. Martinez Félix, *secrétaire-greffier adjoint de 2<sup>e</sup> classe* ;

*Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans* : M<sup>lle</sup> Fauchon Jeanne, *commis principal de classe exceptionnelle* ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* : M<sup>lle</sup> Janes Renée, *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* ;

*Commis principal de 3<sup>e</sup> classe* : M. Pastor René, *commis de 1<sup>re</sup> classe* ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* : M<sup>me</sup> Roudy Odette et M. Bouvie Albert, *commis de 2<sup>e</sup> classe* ;

*Dactylographe, 6<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Richeu Anne-Marie, *dactylographe, 5<sup>e</sup> échelon*.

(Arrêtés du premier président de la cour d'appel du 6 septembre 1954.)

\*  
\* \*

**DIRECTION DES AFFAIRES CHÉRIFIENNES.**

Est promu *commis-greffier principal de 3<sup>e</sup> classe des juridictions coutumières* du 1<sup>er</sup> juin 1952 : M. Bourzine Brahim, *commis-greffier de 1<sup>re</sup> classe*. (Arrêté du directeur des affaires chérifiennes du 26 août 1954.)

\*  
\* \*

**DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.**

Sont promus du 1<sup>er</sup> novembre 1954 :

*Adjoint de contrôle principal de 3<sup>e</sup> classe* : M. Contard Germain, *adjoint de contrôle principal de 4<sup>e</sup> classe* ;

*Adjoint de contrôle de 1<sup>re</sup> classe* : M. Delbosc Maurice, *adjoint de contrôle de 2<sup>e</sup> classe* ;

*Adjoint de contrôle de 2<sup>e</sup> classe* : M. Azan Pierre, *adjoint de contrôle de 3<sup>e</sup> classe*.

(Arrêté résidentiel du 21 septembre 1954.)

## DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sont nommés :

*Commissaire divisionnaire (avant 3 ans) du 1<sup>er</sup> mai 1954 :*  
M. Violle Édouard, commissaire principal de 2<sup>e</sup> classe ;

*Inspecteurs-chefs principaux de 3<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Rogir Marcel, inspecteur-chef de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : MM. Gauthier Joannès, inspecteur-chef de 1<sup>re</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon), et Cannic Jean, inspecteur-chef de 1<sup>re</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) ;

*Inspecteur-chef de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> juin 1954 :*  
M. Escribe Jean, inspecteur-chef de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) ;

*Inspecteurs sous-chefs hors classe (2<sup>e</sup> échelon) :*

Du 1<sup>er</sup> avril 1949 : M. Cayrol Julien ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1951 : MM. Gélédan Robert et Hillard François ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1951 : M. Cordina Georges,  
inspecteurs sous-chefs hors classe (1<sup>er</sup> échelon) ;

*Inspecteurs sous-chefs hors classe (1<sup>er</sup> échelon) :*

Du 1<sup>er</sup> avril 1946 : M. Cayrol Julien ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1948 : MM. Hillard François, Vincent Joseph et Gélédan Robert ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1948 : M. Cordina Georges ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : MM. Rossel André, Piant René, Tambini René, Juan Salvador, Studer Georges, Abdelkadèr ben Abdallah Amraoui, Ali ben Assou ben Raho, Mohammed ben el Mati ben Yahya, Djilali ben Brahim ben Omar et Tikla Hammou ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : MM. Taillefer Léon, Néant Christian et Claren Lucien,  
inspecteurs sous-chefs ;

*Inspecteurs hors classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : MM. Moles André, Guerville Maxime, Derain Roger, Bézard Camille, Détré Pierre et Kebir ben Boualem ben Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> février 1954 : MM. Gertou Jean, Léon Joseph, Le Men Pierre, Défie Michel, Tiguères Michel, Gerber Antoine, Bourgeon Edmond, Juhel Henri et Paul Maurice ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : MM. Ralron Clément, Dominique Jean et Dionisi André ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : MM. Buisson Raymond, Soriano Pierre, Vergeade Maurice, Schmits Claude, Ségaud René et Canovas Joachim ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : MM. Arnaud Victor et Addi Abdelkadèr ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1954 : MM. Homnucy Jean et Laugier Pierre,  
inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe ;

*Inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : MM. Villacrèdes Robert et Foata Sébastien ;

Du 1<sup>er</sup> février 1954 : MM. Darmayan René, Pons Marcel, Bayard Roger et Giacintelli Pascal ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : MM. Colombani Jean, Quilici Xavier, Sinsou Maurice, Grosjean Roger, Mayeux René, Deiss Charles, Ollier Auguste et Cadène René ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : MM. Garet Jean, André Pierre et Wahmi Belaïd ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : MM. Couillard Jean, Rosso Charles et Pors Jean ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1954 : MM. Fornali Louis et Martzloff Alain,  
inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe ;

*Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : MM. Benzouïa Mohamed et Er Regragui ben Mohammed ben Delmane ;

Du 1<sup>er</sup> février 1954 : MM. Giraudeau Claude, Garcia Joseph, Balaglini François, Mai Louis, Pierru Claude, Guerre René et Mohammed ben Mimoun ben Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : MM. Provo André et Lasri Abdelkrim ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : MM. Bourelam Mohamed, Trimini Pierre, Hacini Mahmoud et Karim Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M. Lepicq Pierre ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Blaquièrre Pierre ;

Du 1<sup>er</sup> août 1954 : MM. Ducassou Christian, Lescure Georges et Friaire Jean-Paul ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Boyer Robert,  
inspecteurs de 3<sup>e</sup> classe ;

*Brigadiers de police de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1954 :* MM. Tisse-land René et Theret Georges, brigadiers de police de 2<sup>e</sup> classe ;

*Gardiens de la paix hors classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : MM. Marchand Marcel, Lassère Henri, Enderlin Alfred, Marchetti Marcel, Cahuels Charles, Demange Paul, Cadenne Paul, Mohammed ben Abdallah ben Ej Jilali, Salhi Ahmed, Mimoun ou Moha ou Houssine, Kaoukab Abderrahmane, Mohamed ben Ahmed ben Abdeslem, Mimoun ben Mohammed ben Allal et Benkhouya Saïd ;

Du 1<sup>er</sup> février 1954 : MM. Crémadès André, Mansano Émile, Bourgeon Guy, Trigalot Marc, Thoumire Jean, Mohammed ben Ej Jilali ben el Hachmi, Houmuani Omar, Bouazza ben el Arbi ben Bouazza, Moutmouh ben Mohammed ben Mhammed, Mohammed ben Mohammed ben Haj Ali et Mohammed ben Saïd ben Bellal ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : MM. Moréno François, Saubole Lucien, Cazorla Yves, Martinez Georges, Labib Allal et Laconne André ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : MM. Rota Roger, Santoni Marc-Dominique, Pouchon Robert, Labay René, Marin André, Bernardo Emmanuel, Benedetti Pascal, Villegas Antoine, Barli Amédée, Kracmer Raymond, Bécél Pierre, Fronte Georges, Cochaux Eugène, Gongra Manuel, Conan Marcel, Michon Marcel, Porte Kléber, Belkas Hammoune et Mohammed ben Salem ben Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : MM. Vehrle Charles, Le Leannec Charles, Fiquel Louis, Juan Raymond, Valéry Navier, Lebrère Raoul, Iczakowski Stanislas, Zammit Charles, Malki Mohammed, Salem ben Bellal ben el Haj, Saïdi Layachi et Saïd ou Benali ben Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1954 : MM. Barthélemy Pierre, Marien Marcel, Decharrière Auguste, Pasqualini Vincent, Casanova Jean-Baptiste, Strauwen Pierre, Renaudie Henri, Bourrier Jean, Henric Maurice, Boédot Louis et Kahibli Abdeslem,  
gardiens de la paix de classe exceptionnelle ;

*Gardiens de la paix de classe exceptionnelle :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : MM. Esbrayat Édouard, Bougioukas Jean, Martinez René, Cortès Antoine, Berger Jean, Mazzoni Paul, Puig-dewal Joseph, Critin Élie, Meyer Gaston, Cabau Georges, Laurent Gilbert, Castano Marcel, Le Gallie André, Duwez René, Torre Jean-Auge, Pommier Alfred, Aroui Mohammed, Rharhaoui Thami, Mimoun ou Ali ben X... Hiyatt, Moumen Mustapha, Houssine ben Ali ben Mouloud, Hammou ou Mohand ou Hamimou, Kassef ben Cherif ben Mohammed, Louadoudi ben Pahloul ben Thami, Mimoun ou Zeïd ou Moba, Achour ben Haj ben Mohammed, Aachati Allal, Lahsen ben Mati ben Bouadi, Ali ou Addou ou Mohand et Ali ben Kabbour ben X... ;

Du 1<sup>er</sup> février 1954 : MM. Villegas Vincent, Dinolfo Antoine, Henry Jules, Auceil André, Gaviéro Henri, Assibat Albert, Mohammed ben Hamida ben Ahmed, Asatach Bouhker, El Bordj Salah ben Cheggout, Saïd ou Mimoun ou Saïd, Mohammed ben Achir ben Bouazza, Bouhalloufa Mhammed, Douma Bouchaïb, Azeh Allal, Merzouk Abdeslem, Abbès ben Ouazziz ben Moussa et Achour ben Alla-bou ben Aïssa ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : MM. Bracconi Roch, Dubois Yvon, Martinez Antoine, Annaitre Paul, Manas Philippe, Vibert René, Dach Auguste, Luciano Cyprien, Conte Charles, Fortoul Pierre, Santoni Eugène, Palandri Joseph, Salsmann Roger, Mhammed ben Mohammed ben Jilali, Oulayd ben Mati ben Slimane, Mimoun ou Kaddour ou Kessou et Abdelhamid ben Ali ben Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : MM. Padovani François, Grandjean Maurice, Cotte Jean, Frati Pierre, Faise Jules, Cals Julien, Torres Raymond, Picard Marcel, Deroche Georges et Goile Jean ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : MM. Péquignot Maurice, Masson Marcel, Servage André, Milon Michel, Sanchez Raymond, Luisi Dominique et Mannisi Carmelo ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1954 : MM. Viard Jean-Marie, Durand Maurice, Martinelli François, Moncamp Pierre, Cardot Jean, Casoli Bruno, Capdeillayre Georges, Galant André et Disperier René,  
gardiens de la paix de 1<sup>re</sup> classe ;

*Gardiens de la paix de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> février 1954 : M. Ahmed ben Miloud ben Aïda ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : MM. Bouazza ben Mohammed ben Abdesselem, Ali ben Hammou ben Mohammed, Bennis Mohammed et Saoud Mohammed,  
gardiens de la paix de 2<sup>e</sup> classe ;

*Gardien de la paix de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1954 :* M. Abderrahmane ben Mohamed, gardien de la paix de 3<sup>e</sup> classe.

Sont nommées :

*Sténodactylographe de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mars 1954 :* M<sup>me</sup> Secorro Geneviève, sténodactylographe de 4<sup>e</sup> classe ;

*Sténodactylographe de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1954 :* M<sup>me</sup> Lallouet Madeleine, sténodactylographe de 6<sup>e</sup> classe ;

*Dactylographe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954 :* M<sup>me</sup> Saint-Aubin Jeanne, dactylographe, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographes, 6<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M<sup>me</sup> Panicot Jacqueline ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M<sup>me</sup> Albertini Marie ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : M<sup>me</sup> Claudin Paule ;

Du 1<sup>er</sup> août 1954 : M<sup>me</sup> Le Neuresse Bernadette ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M<sup>lle</sup> Garcia Armandine ;

dactylographes, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1954 :* M<sup>me</sup> Labe Renée, dactylographe, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographes, 4<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : M<sup>me</sup> Orosco Consolation ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M<sup>me</sup> Ancelin Jeanine,  
dactylographes, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographes, 3<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : M<sup>me</sup> Meyer Alice ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M<sup>mes</sup> Pérez Marie-Louise et Rouilhes Paulette ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M<sup>me</sup> Aisy Gabrielle ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M<sup>lle</sup> Terronès Arlette,  
dactylographes, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographes, 2<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M<sup>me</sup> Coucoursus Lucie ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : M<sup>me</sup> Brénot Elisabeth ;

Du 1<sup>er</sup> août 1954 : M<sup>mes</sup> Madeleine Jeanne et Fournier Marie,  
dactylographes, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Dame employée de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1954 :* M<sup>me</sup> Ostermann Jane, dame employée de 2<sup>e</sup> classe ;

*Dame employée de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1954 :* M<sup>me</sup> Goumy Lucie, dame employée de 3<sup>e</sup> classe ;

*Dames employées de 4<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M<sup>mes</sup> Ache Augusta, Mafray Henriette et Molin Yvonne ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M<sup>me</sup> Deude Antoinette,  
dames employées de 5<sup>e</sup> classe ;

*Dame employée de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mars 1954 :* M<sup>me</sup> Leclercq Anne-Marie, dame employée de 6<sup>e</sup> classe ;

*Dame employée de 6<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1954 :* M<sup>me</sup> Truchot Mauricette, dame employée de 7<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux des 5 mai, 6, 14, 21, 23, 27 août, 1<sup>er</sup>, 3, 6 et 8 septembre 1954.)

Sont reclassés du 16 juillet 1952 :

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe :* M. Lataillade Jean, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe ;

*Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe :* MM. Guillo Gabriel et Remès Jean, inspecteurs de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux du 27 août 1954.)

Sont nommés :

*Inspecteur sous-chef hors classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954 :* M. Abdesselam ben Mohammed ben Haj Aomar, inspecteur-sous-chef ;

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1954 :* M. Fahim Abdallah, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1954 :* M. Garrouste Alain, inspecteur de 3<sup>e</sup> classe ;

*Brigadiers de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> août 1954 : MM. Chabrol Henri, Criado Raoul, Dormières Pierre, Dugouchet Ernest, Farlet Marcel, Fournier André, Frisch Fernand, Guerrero Manuel, Hantz Pierre, Hernandez Antoine, Homo Albert, Kleinhans René, Larruy Paul, Lavandier Joseph, Lehujeur Maurice, Leseigneur Georges, Merluzzi Rodolphe, Provent Gabriel, Riolland Jean, Rohmer Louis, Rousset Roger, Scaglia Charles, Serrault Martial, Sibre Maurice, Soulie Louis, Starck Ernest et Terrery André ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : MM. de Volontat René et Servole Pierre ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : MM. Carlo Charles, Gaignaire Henri, Henry-Gustin Louis et Solan Antoine ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : MM. Daux Francis, Graby Germain, Marre Jean et Marquez Pierre,

brigadiers de 2<sup>e</sup> classe ;

*Gardiens de la paix hors classe :*

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : MM. Ali ben Abdelkadèr ben ej Jilali et El Ouarradi Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : MM. Ahmed ben Ali ben Ahmed, Ahmed ben Smaïn ben Mohamed, El Arbi ben Jilali ben Salah, Elkabli Mohammed, Ghazi Charrate Mohammed, Mohammed ben Lahsen ben Ali et Oualine Lahsen ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : MM. Abdesselam ben Omar ben Krîm, Ahmed ben Aomar ben Ahmed, Hassane ben Benassèr ben Kassi, Karimi Bouchaïb et Mohammed ben Hammou ben Tahar,

gardiens de la paix de classe exceptionnelle ;

*Gardiens de la paix de classe exceptionnelle :*

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : MM. Ahmed ben Mohammed ben Mekki, Elmers Ahmed et Mohammed ben Mohammed ben Abbas ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : MM. Elgoud Benassèr, Himioui Lahcèn, Housine ben Aomar ben Brahim et Mohamed ben Boujema ben Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1954 : MM. Dris ben Brahim ben Belkouche et Ouzif Mekki,

gardiens de la paix de 1<sup>re</sup> classe ;

*Gardiens de la paix de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : MM. Alfonsi Marc, Bartoli Pierre, Borreil Pierre, Bru Émile, Dupriez François, Jouve Albert, Lejeune Georges, Lasseur Robert et Marsamane Tahar ;

Du 1<sup>er</sup> février 1954 : MM. Fortin Michel, Godou Bernard, Santoni Toussaint et Vassail Pierre ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : MM. Bartoli Jérôme, Baudoin Gilbert, Caccia-guerra Jean-Baptiste, Choblet François, Coste Pierre, Fabre Georges, Fontenay Guy, Quesada Edmond et Riche Jean ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : MM. Ravasio Hugues et Valette Alexis ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : MM. Frappier Bernard, Serres Lucien, Boujema ben Mohamed ben Salah et M'Barek ben Mohammed ben Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1954 : MM. Comparon René, Ramon Jean et Weber Charles,

gardiens de la paix de 2<sup>e</sup> classe ;

*Gardiens de la paix de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : MM. Canal Gabriel, Cianfarani Antoine, Llobell Antoine, Mélero Antoine, Mondoloni Charles, Poujol Jean et Yvart Marcel ;

Du 1<sup>er</sup> février 1954 : MM. Bosch Louis, Cassan Louis, Crippa Paul, Folacci Mathieu, Malleville Hildebert et Ottaviani Alphéo ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1954 : MM. Antolini François, Candelier César, Godfrin Georges, Masse Jean et Quessada Jeannot ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : MM. Banet Marcel et Sarrat Jean ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1954 : MM. Le Brise Pierre, Mary Antoine, Mignot Gilbert, Oria Sauveur, Rochelle Claude et El Habib ben Moktar ben Ali, gardiens de la paix de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux des 21 et 27 août, 3, 6, 8 et 10 septembre 1954.)

Sont titularisés et reclassés :

*Secrétaires de police de 3<sup>e</sup> classe :*

Du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 19 novembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 7 mois 27 jours) : M. Hammadi Mohamed Nour Eddine ;

Du 27 août 1953, avec ancienneté du 27 août 1952 (bonification pour services militaires : 10 mois 19 jours) : M. Pelbois Philippe, secrétaires de police stagiaires ;

*Inspecteur hors classe* du 1<sup>er</sup> août 1953, avec ancienneté du 9 février 1953 (bonification pour services militaires : 6 ans 5 mois 22 jours) : M. Lemesle Victor ;

*Inspecteurs de 3<sup>e</sup> classe :*

Du 7 août 1953, avec ancienneté du 7 août 1952 (bonification pour services militaires : 11 mois 13 jours) : M. Tournadre Claude ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 24 juillet 1952 (bonification pour services militaires : 11 mois 7 jours) : M. Dubois Claude ;

Du 8 juin 1954, avec ancienneté du 8 juin 1953 : MM. Benhachem el Harrouni Abdel Ali, Mohammed ben Allal ben Mohammed, Yahya ben M'Barek ben Mohammed et Zerargui Ahmed ben Ahmed, inspecteurs stagiaires ;

*Inspecteur radiotélégraphiste de 3<sup>e</sup> classe* du 9 août 1953, avec ancienneté du 9 août 1952 (bonification pour services militaires : 11 mois 22 jours) : M. Bonnet Francis, inspecteur radiotélégraphiste stagiaire ;

*Gardiens de la paix hors classe :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1953 :

Avec ancienneté du 18 septembre 1950 (bonification pour services militaires : 10 ans 9 mois 13 jours) : M. El Hassan ben Ahmed ben Rahhal ;

Avec ancienneté du 7 août 1952 (bonification pour services militaires : 8 ans 10 mois) : M. Houssine ben el Haj ben Mohammed ;

Avec ancienneté du 28 avril 1953 (bonification pour services militaires : 8 ans 2 mois 3 jours) : M. Mikène Lahcèn ;

Du 16 juillet 1953 :

Avec ancienneté du 7 mai 1952 (bonification pour services militaires : 9 ans 2 mois 9 jours) : M. Kbili Salah ;

Avec ancienneté du 8 mai 1953 (bonification pour services militaires : 8 ans 2 mois 8 jours) : M. Lazrek Ahmed ;

*Gardiens de la paix de classe exceptionnelle :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1953 :

Avec ancienneté du 12 février 1952 (bonification pour services militaires : 7 ans 4 mois 19 jours) : M. Ali ben Mouloud ben Akka ;

Avec ancienneté du 14 juin 1952 (bonification pour services militaires : 7 ans 17 jours) : M. Karouach Driss ;

Avec ancienneté du 11 septembre 1952 (bonification pour services militaires : 6 ans 9 mois 20 jours) : M. Iaddachène el Mekki ;

Avec ancienneté du 25 octobre 1952 (bonification pour services militaires : 6 ans 8 mois 6 jours) : M. Nakra Mohamed ;

Du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 9 juin 1953 (bonification pour services militaires : 6 ans 1 mois 7 jours) : M. Driss ben Mohammed ben Arbi ;

*Gardiens de la paix de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1953 :

Avec ancienneté du 9 janvier 1952 (bonification pour services militaires : 5 ans 5 mois 22 jours) : M. Gonzalez Martin ;

Avec ancienneté du 8 septembre 1952 (bonification pour services militaires : 4 ans 9 mois 23 jours) : M. Rahmaoui Mohamed ;

Avec ancienneté du 17 janvier 1953 (bonification pour services militaires : 4 ans 5 mois 14 jours) : M. Fallaki M'Barek ;

Avec ancienneté du 8 mars 1953 (bonification pour services militaires : 4 ans 3 mois 23 jours) : M. Aidani Ahmed ;

Du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 23 mars 1953 (bonification pour services militaires : 4 ans 3 mois 23 jours) : M. El Mourid Mohamed ;

*Gardiens de la paix de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 16 juin 1953, avec ancienneté du 23 février 1952 (bonification pour services militaires : 3 ans 3 mois 23 jours) : M. Hammadi ben Mohamed ben Hammadi ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1953 :

Avec ancienneté du 22 janvier 1952 (bonification pour services militaires : 3 ans 5 mois 9 jours) : M. Postigo Raymond ;

Avec ancienneté du 17 février 1952 (bonification pour services militaires : 3 ans 4 mois 14 jours) : M. Léon Sauveur ;

Avec ancienneté du 8 mars 1952 (bonification pour services militaires : 3 ans 3 mois 23 jours) : MM. Driss ben Ali ben Kaddour et Jamal Abderrahmane ;

Avec ancienneté du 22 juillet 1952 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 9 jours) : M. Forestier Albert ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois) : M. Mabou Bennaceur ;

Avec ancienneté du 27 février 1953 (bonification pour services militaires : 2 ans 4 mois 4 jours) : M. Rafahya Mohammed ;

Avec ancienneté du 6 juin 1953 (bonification pour services militaires : 2 ans 25 jours) : M. Llorca Lucien ;

Avec ancienneté du 12 juin 1953 (bonification pour services militaires : 2 ans 19 jours) : M. Molina Eugène ;

Du 16 juillet 1953 :

Avec ancienneté du 23 novembre 1951 (bonification pour services militaires : 3 ans 7 mois 23 jours) : M. Izem Mohand ou Zekri ;

Avec ancienneté du 8 juin 1952 (bonification pour services militaires : 3 ans 1 mois 8 jours) : M. Slimane ben Tahar ben Mohammed ;

*Gardiens de la paix de 3<sup>e</sup> classe :*

Du 28 avril 1953, avec ancienneté du 17 novembre 1951 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 11 jours) : M. Calatayud Roger ;

Du 12 mai 1953, avec ancienneté du 16 février 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 26 jours) : M. Martin Roger ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1953 :

Avec ancienneté du 18 décembre 1951 (bonification pour services militaires : 3 ans 6 mois 13 jours) : M. Chyate Kacem ;

Avec ancienneté du 17 janvier 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 14 jours) : M. Di Gregorio André ;

Avec ancienneté du 22 janvier 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 9 jours) : M. Comès Jean ;

Avec ancienneté du 21 avril 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 10 jours) : M. Ponsing Henri ;

Avec ancienneté du 28 avril 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 3 jours) : M. Berna Lucien ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952 (bonification pour services militaires : 1 an) : M. Urbain André ;

Du 22 juillet 1953, avec ancienneté du 20 février 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 2 jours) : M. Raspaut Michel ;

Du 29 juillet 1953 :

Avec ancienneté du 17 juin 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 12 jours) : M. Hamann Raymond ;

Avec ancienneté du 29 juillet 1952 (bonification pour services militaires : 1 an) : M. Blasco André ;

Du 1<sup>er</sup> août 1953, avec ancienneté du 14 juin 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 17 jours) : M. Casse Jean ;

Du 4 août 1953, avec ancienneté du 4 août 1952 (bonification pour services militaires : 1 an) : M. Courtois Louis ;

Du 13 août 1953, avec ancienneté du 13 août 1952 (bonification pour services militaires : 10 mois 18 jours) : M. Cadaugade Marcel ;

Du 8 septembre 1953, avec ancienneté du 8 septembre 1952 (bonification pour services militaires : 9 mois 23 jours) : M. Ejjilali ben Omar ben Ali,

gardiens de la paix stagiaires ;

*Agents spéciaux expéditionnaires de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1953 :

Avec ancienneté du 5 janvier 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 26 jours) : M. Thomas François ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1953 (bonification pour services militaires : 1 an) : M. Boyer Georges,

agents spéciaux expéditionnaires stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 29 juin, 1<sup>er</sup>, 7, 9, 10, 13, 26, 31 juillet, 7, 12, 24 et 27 août 1954.)

\* \* \*

#### DIRECTION DES FINANCES.

Sont promus, au service des domaines :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : *inspecteur de 1<sup>re</sup> classe* : M. Dizac Raymond, *inspecteur de 2<sup>e</sup> classe* ;

Du 2 octobre 1954 : *inspecteur central de 1<sup>re</sup> catégorie* : M. Clément Édouard, *inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie (3<sup>e</sup> échelon)*.

(Arrêtés directoriaux du 1<sup>er</sup> septembre 1954.)

Sont promus, dans le service de la taxe sur les transactions, du 1<sup>er</sup> octobre 1954 :

*Inspecteur-rédacteur de 2<sup>e</sup> classe* : M. Le Bescond Édouard, *inspecteur adjoint-rédacteur de 1<sup>re</sup> classe* ;

*Fqih de 5<sup>e</sup> classe* : M. Mounakeb Ahmed, *fqih de 6<sup>e</sup> classe*.

(Arrêtés directoriaux du 3 septembre 1954.)

Est remis, sur sa demande, à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres de la direction des finances (service de la taxe sur les transactions), du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Danet Lucien, *inspecteur hors classe*. (Arrêté directorial du 3 septembre 1954.)

Sont confirmés dans leur emploi de *préposé-chef des douanes* du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : MM. Piérini Dominique et Such Jean, *préposés-chefs, 1<sup>er</sup> échelon*. (Arrêtés directoriaux du 7 septembre 1954.)

Sont nommés :

*Adjudants, 6<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Bartoli François ;

Du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Barsacq Antoine, *adjudants, 5<sup>e</sup> échelon* ;

*Brigadier-chef, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Gimenez Joseph, *brigadier-chef, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Brigadiers-chefs, 4<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M. Povéda François ;

Du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Biscay Jean-Pierre, *brigadiers-chefs, 3<sup>e</sup> échelon* ;

*Brigadiers d'échelon exceptionnel* du 1<sup>er</sup> août 1954 : MM. Ballesti Dominique et Limouzy Léon, *brigadiers, 5<sup>e</sup> échelon* ;

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Piéri Joffre, *brigadier, 2<sup>e</sup> échelon* ;

*Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Marilly Pascal, *brigadier, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Agent breveté, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Duff Louis, *agent breveté, 5<sup>e</sup> échelon* ;

*Agents brevetés, 5<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Brauge Joseph ;

Du 1<sup>er</sup> août 1954 : MM. Péretti Pierre et Raimbaud Pierre ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : MM. Michel Jean, Berthelon Marcel et Romand Pierre,

*agents brevetés, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Agents brevetés, 4<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : MM. Colombani Nonce, Fournier Roger et Lecoq Paul ;

Du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Santoni René,

*agents brevetés, 3<sup>e</sup> échelon* ;

*Agents brevetés, 3<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : MM. Serra Robert et Giraud Julien ;

Du 1<sup>er</sup> août 1954 : MM. Pérez André et Rcnut Roland ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Mellon Michel,

*agents brevetés, 2<sup>e</sup> échelon* ;

*Agents brevetés, 2<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : MM. Fonné Édouard, Gicquel François et Nénon Jacques ;

Du 1<sup>er</sup> août 1954 : MM. Perrolaz Gaston, Clochey Max et Hernandez Joseph ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : MM. Rivière Émile et Cormery Robert,

*agents brevetés, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Yeux Jean, *préposé-chef, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Conducteur d'automobile, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M. Jensemme Georges, *conducteur d'automobile, 2<sup>e</sup> échelon*.

(Arrêtés directoriaux du 10 septembre 1954.)

Sont nommés, après examen professionnel :

*Mécaniciens dépanneurs, 6<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> septembre 1951 : M. Tauron Fernand ;

Du 1<sup>er</sup> août 1952 : M. Fuentès Pierre,

*brigadiers d'échelon exceptionnel* ;

*Mécanicien dépanneur, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1951 : M. Candela Roger, *préposé-chef, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Conducteurs de vedette, 1<sup>er</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> septembre 1951 : MM. Grivolos Pierre et Landais Jean, *matelots-chefs, 4<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1951 : M. Auberthié François, *matelot-chef, 3<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1951 : M. Isard Claude, *matelot-chef, 2<sup>e</sup> échelon*. (Arrêtés directoriaux du 25 août 1954.)

Sont nommés :

*Gardiens de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1954 : MM. Saïd Mohammed, m<sup>le</sup> 1043, et Bouya Jilali, m<sup>le</sup> 1042 ;

*Cavaliers de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1954 : MM. Ghazza Abdelkader, m<sup>le</sup> 1041, et Sellak M'Hamed, m<sup>le</sup> 1040.

(Arrêtés directoriaux du 24 août 1954.)

Est nommé *chaouch de 5<sup>e</sup> classe* du 21 avril 1954 : M. Elanba Miloudi, *chaouch de 6<sup>e</sup> classe*. (Arrêté directorial du 29 juin 1954.)

*Rectificatif au Bulletin officiel du 9 juillet 1954, page 984.*

Au lieu de :

« Est nommé inspecteur de l'administration centrale de 1<sup>re</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Auguste Gratien... » ;

Lire :

« Est nommé inspecteur de l'administration centrale de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) : ... »

\* \* \*

#### DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Est nommé, après concours professionnel, *adjoint technique de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1954 et reclassé au même grade et à la même date, avec ancienneté du 13 septembre 1953 (bonification pour services militaires : 8 mois 18 jours) : M. Perrier-Doron Pierre, agent technique à contrat. (Arrêté directorial du 3 août 1954.)

Est nommée, après concours, *commis stagiaire* du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M<sup>me</sup> Tardieu Rose-Marie, agent journalier. (Arrêté directorial du 11 août 1954.)

Sont promus :

*Conducteur de chantier de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Keller Charles, conducteur de chantier de 2<sup>e</sup> classe ;

*Agent technique de 1<sup>re</sup> classe* du 19 octobre 1954 : M. Blanchard Maurice, agent technique de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux des 2 et 3 septembre 1954.)

Sont nommés, après concours, *commis stagiaires* du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M<sup>me</sup> Gouache Janine, MM. Viciana Etienne, de Rancourt de Mimerand Guy et Fabiani Raymond, agents journaliers. (Arrêtés directoriaux des 28 juillet et 11 août 1954.)

Sont nommés, après concours, *agents techniques de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1954 : MM. Boutel Christian, Denjean André, Recco Félix, Bouygues Georges, Delabarre Michel et Tomi Marc, conducteurs de chantier. (Arrêtés directoriaux des 19 juillet et 26 août 1954.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> octobre 1954 :

*Secrétaire sténodactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Schermesser Fernande, secrétaire sténodactylographe, 2<sup>e</sup> échelon.

*Conducteur de chantier de 4<sup>e</sup> classe* : M. Isnard Pierre, conducteur de chantier de 5<sup>e</sup> classe.

Sont nommés, après concours professionnel, du 1<sup>er</sup> juin 1954 :

*Adjoints techniques de 3<sup>e</sup> classe* : MM. Fuzel Claude et Calonne Paul, agents techniques de 1<sup>re</sup> classe ;

*Adjoints techniques de 4<sup>e</sup> classe et reclassés à la même date* :

Avec ancienneté du 23 juillet 1953 (bonification pour services militaires : 10 mois 8 jours) : M. Rousseau Henri ;

Avec ancienneté du 18 mai 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 12 jours) : M. Barthe Louis,

agents techniques de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux des 3 août et 3 septembre 1954.)

Sont promus :

Du 1<sup>er</sup> février 1949 *sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : MM. Benarkous Mohamed et Beulakar Radad ben Hadj Ahmed ben Bouchaïb, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1949 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Ounejar Salah ben M'Barek, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Abdeslam ben Ahmed ben Hamou, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1949 *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. Fakir ben Hachmi ben Fakir ben Kassèn ben Mohamed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1949 *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* : M. Msarni Ahmed ben Mohamed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1949 *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* : M. Bouzidi M'Hammed ben Driss ben Haddou, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1949 *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Thami ben Ahmed ben Mohamed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1949 *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. El Yazid ben Brahim ben Ahmed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> août 1949 : M. Barigou Lahcèn ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1949 : M. Lahcèn ben Laoucine Chakir ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1949 : M. Laaribi Ali, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 :

*Agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Dupont Jean-Marie, agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Tome Dominique, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés directoriaux des 3 et 7 septembre 1954.)

Est nommé directement, à titre provisoire, *ingénieur subdivisionnaire de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1953 : M. Roederer Maurice, ingénieur subdivisionnaire à contrat. (Arrêté directorial du 15 mai 1954.)

Est nommé, après concours, *adjoint technique de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Camugli Roger, conducteur de chantier de 5<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 8 septembre 1954.)

Est nommé, après concours professionnel, *adjoint technique de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M. Brun Léon, agent technique de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté directorial du 9 septembre 1954.)

Est nommé, après concours professionnel, *adjoint technique de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1954 et reclassé au même grade à la même date, avec ancienneté du 26 juin 1953 (bonification pour services militaires : 11 mois 5 jours) : M. Dany Yves, agent technique de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 3 août 1954.)

Est promu *conducteur de chantier principal de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Martinez Manuel, conducteur de chantier principal de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 3 septembre 1954.)

Est considérée comme démissionnaire et rayée des cadres de la direction des travaux publics du 1<sup>er</sup> février 1954 : M<sup>me</sup> Valette Viviane, sténodactylographe de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêtés directoriaux des 24 août et 8 septembre 1954.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> octobre 1954 :

*Commis principaux de 1<sup>re</sup> classe* : MM. Costalin Roger et Lavigne Emile, commis principaux de 2<sup>e</sup> classe ;

*Dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Costet Nicole, dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Ingénieurs adjoints de 1<sup>re</sup> classe* : MM. Léal Gilbert et Grognot Pierre, ingénieurs adjoints de 2<sup>e</sup> classe ;

*Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe* : M. Garin Louis, adjoint technique principal de 3<sup>e</sup> classe ;

*Adjoint technique de 3<sup>e</sup> classe* : M. Lecoutre Pierre, adjoint technique de 4<sup>e</sup> classe ;

*Agent technique principal de 2<sup>e</sup> classe* : M. Genadinos Fotios, agent technique principal de 3<sup>e</sup> classe ;

*Conducteur de chantier principal de 3<sup>e</sup> classe* : M. Tréguer Pierre, conducteur de chantier de 1<sup>er</sup> classe ;

*Conducteur de chantier de 2<sup>e</sup> classe* : M. Beaume Jean, conducteur de chantier de 3<sup>e</sup> classe ;

*Chaouchs de 1<sup>re</sup> classe* : MM. Moussa ben Hadj et Ahmed ben Saïd et Ifrani, chaouchs de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux des 2 et 3 septembre 1954.)

Est promu *commis principal de classe exceptionnelle* après 3 ans du 9 octobre 1954 : M. Grondin Fernand, commis principal de classe exceptionnelle avant 3 ans. (Arrêté directorial du 3 septembre 1954.)

Est promu *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1949 : M. Ragbaoui Ahmed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté directorial du 7 septembre 1954.)

*Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.*

Est titularisé et nommé *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon (caporal de plus de 20 hommes)* du 1<sup>er</sup> janvier 1949, avec ancienneté du 16 décembre 1946 : M. Brahim ben Lahcèn ben Mohamed, agent journalier. (Arrêté directorial du 23 décembre 1953.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2185, du 10 septembre 1954, page 1245.

Au lieu de :

« Sont promus :

« Adjoint techniques de 2<sup>e</sup> classe : MM. Falson Roger et... » ;

Lire :

« Sont promus :

« Adjoint techniques de 2<sup>e</sup> classe : MM. Falson Robert et... »

\* \* \*

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES.

Est nommé *contrôleur adjoint du travail de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Mariotti Maurice, contrôleur adjoint du travail de 6<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 15 septembre 1954.)

Sont reclassés du 1<sup>er</sup> janvier 1954 :

*Chaouch de 2<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 15 octobre 1952* : M. Ahmed ben Mohamed ;

*Chaouch de 5<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 11 août 1952* : M. Lahcèn ben Mohamed ;

*Chaouch de 6<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 9 décembre 1953* : M. Addi ben Hammou ben Abdallah ;

*Chaouch de 8<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 7 mars 1951* : M. Seggad Mohamed,

chaouchs de 8<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux du 13 août 1954.)

\* \* \*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Est nommée, après concours, avec dispense de stage, *chimiste de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1954 : M<sup>lle</sup> Jaubert Suzanne, ingénieur chimiste temporaire. (Arrêté directorial du 14 septembre 1954.)

Sont nommés, après examen professionnel, *moniteurs agricoles stagiaires* du 16 juillet 1954 : MM. Macheferl Pierre et Pons René, élèves moniteurs. (Arrêtés directoriaux des 18 août et 11 septembre 1954.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> novembre 1954 :

*Ingénieurs des services agricoles, 3<sup>e</sup> échelon* : MM. Coutan Robert et Guillemcnet Robert, ingénieurs des services agricoles, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Chef de pratique agricole de 6<sup>e</sup> classe* : M. Delorme Jacques, chef de pratique agricole de 7<sup>e</sup> classe ;

*Moniteurs agricoles de 8<sup>e</sup> classe* : MM. Lafond Gérard et Guillon Alain, moniteurs agricoles de 9<sup>e</sup> classe ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M<sup>lle</sup> Cohen Simone, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sténodactylographe de 4<sup>e</sup> classe* : M<sup>lle</sup> Colombon Huguette, sténodactylographe, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographe, 4<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Poitout Suzanne, dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés directoriaux du 13 septembre 1954.)

Sont recrutés en qualité d'*agents techniques stagiaires des eaux et forêts* :

Du 10 juillet 1954 : M. Wenker André ;

Du 13 août 1954 : M. Grosset Paul.

(Arrêtés directoriaux du 20 septembre 1954.)

Sont promus :

*Cavaliers des eaux et forêts de 4<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Aït Lahouari el Houari ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Boudad Ali ou Akka ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Imajjad Mohâmmed, cavaliers de 5<sup>e</sup> classe ;

*Cavaliers des eaux et forêts de 5<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : MM. Hammou ben Hassou et Jdidi el Kebir ben Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : MM. Abdesslam ben Lahoucine, Abarni Ali, Benichou Bassou ben Ahmed, Abillouch Abdallah, Ayad Bouchaïb ben Mohammed et El Hadj ben Bouazza, cavaliers de 6<sup>e</sup> classe ;

*Cavaliers des eaux et forêts de 6<sup>e</sup> classe* :

Du 7 octobre 1954 : M. Mohammed ben Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : MM. El Bakraoui Aziz, Hammou ou Ali et Dima Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Benaïssa ben Ahmed,

cavaliers de 7<sup>e</sup> classe ;

*Cavalier des eaux et forêts de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Mohamed ou Driss ben Mouloud, cavalier de 8<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux du 20 septembre 1954.)

Sont promus, au service topographique chérifien :

*Chef chaouch de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Moutahar Moulay Abdallah, chaouch de 1<sup>re</sup> classe ;

*Chaouch de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> février 1954 : M. Dakil Hassane, chaouch de 6<sup>e</sup> classe ;

*Chaouch de 6<sup>e</sup> classe* du 30 décembre 1954 : M. Larbi ben Rahal, chaouch de 7<sup>e</sup> classe ;

M. Jacomet Robert, *ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe* est reclassé au même grade du 13 mai 1954, avec ancienneté du 13 août 1951 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 11 jours).

(Arrêtés directoriaux des 25 août et 21 septembre 1954.)

Sont promus, au service de la conservation foncière :

*Chaouch de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Ayar Mohammed, chaouch de 5<sup>e</sup> classe ;

*Chaouch de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Alif Abdelkader, chaouch de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux du 23 septembre 1954.)

Sont reclassés :

*Ingénieurs des travaux agricoles* du 12 janvier 1953, avec ancienneté du 12 janvier 1952 : M. Canard Pierre, ingénieur des travaux agricoles, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Adjoint techniques de 4<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> mars 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1953 : M. Domergue Marcel ;

Du 24 décembre 1952, avec ancienneté du 19 octobre 1951 : M. Colonna Noël,

adjoints techniques de 4<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux des 20 avril, 24 et 28 août 1954.)

Est titularisé et nommé *infirmier-vétérinaire de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1948 et reclassé à la 3<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> janvier 1948, avec ancienneté du 22 novembre 1947, puis à la 2<sup>e</sup> classe du 22 novembre 1950 et à la 1<sup>re</sup> classe du 22 novembre 1953 : M. Sicanou Ahmed, m<sup>le</sup> 43, infirmier-vétérinaire de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 15 mai 1954 rapportant l'arrêté directorial du 22 décembre 1951.)

Est reclassé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1951 : M. Pichon René, commis de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 25 août 1954.)

Est nommé, au service topographique, *ingénieur géomètre de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Guasco Robert, ingénieur géomètre adjoint de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté directorial du 13 septembre 1954.)

Sont promus, au service topographique :

*Ingénieur géomètre adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 5 octobre 1954 : M. Bréjon de Lavergnée François, ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Belamalle Bouchaïb, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés directoriaux des 9 et 13 septembre 1954.)

Est placée dans la position de disponibilité, pour convenances personnelles, du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M<sup>me</sup> Saury Monique, commis de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 11 septembre 1954.)

Est promue *commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans)* du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M<sup>me</sup> Bours Raymonde, commis principal hors classe. (Arrêté directorial du 13 septembre 1954.)

Sont titularisés et nommés *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : MM. Pastor Camille, Serfaty Raphaël, Maestraci Paul, Alazard Louis et Mariotti François, commis stagiaires. (Arrêtés directoriaux du 13 septembre 1954.)

Est nommé, après concours, *commis stagiaire* du 1<sup>er</sup> mai 1954 : M. Michel Claude. (Arrêté directorial du 10 septembre 1954.)

Est nommé, après examen professionnel, *adjoint technique du génie rural de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1954 : M. Dabat André, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté directorial du 6 mai 1954.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> novembre 1954 :

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* : M. Garin Henri, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Dame employée de 2<sup>e</sup> classe* : M<sup>me</sup> Licunard Hélène, dame employée de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux du 13 septembre 1954.)

Est placé dans la position de disponibilité, pour satisfaire à ses obligations militaires, du 9 septembre 1954 : M. Éribon Jean, adjoint du cadastre de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 18 septembre 1954.)

*Rectificatif au Bulletin officiel n° 2187, du 24 septembre 1954, page 1325.*

Au lieu de :

« Est promu *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1951 : M. Fluhmann Jean, agent public, 6<sup>e</sup> échelon » ;

Lire :

« Est promu *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1951 : M. Fluhmann Jean, agent public, 5<sup>e</sup> échelon. »

\*  
\*  
\*

#### DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Sont nommés du 1<sup>er</sup> octobre 1954 :

*Professeur licencié (cadre unique, 1<sup>er</sup> échelon)* : M<sup>me</sup> Helmer Brigitte ;

*Institutrice de 1<sup>re</sup> classe* : M<sup>me</sup> Deray Augustine ;

*Institutrice de 6<sup>e</sup> classe, avec 1 an 9 mois d'ancienneté* : M<sup>lle</sup> Ronchaud Jeanne ;

*Institutrices et instituteurs stagiaires* : M<sup>lles</sup> Humbert Danièle, Sempété Yolaine, Désafis Claudie, Léger Berthe, Bruna Nicole, Brahmy Huguelle, Bartoli Luce, Amisili Christiane et Giudicelli Jacqueline ; MM. Thévenod Alain, Respaut Claude-Jean et Bartalou Claude ;

*Institutrices et instituteurs stagiaires (cadre particulier)* : M<sup>mes</sup> Morles Émilie-Marcelle et Massines Francine ; MM. Sekkat Mohamed et Remmal Abdelatif.

(Arrêtés directoriaux des 1<sup>er</sup>, 6, 7, 8, 11, 13 et 15 août 1954.)

Sont promus :

*Professeur licencié (cadre unique, 2<sup>e</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M<sup>me</sup> Defromont Suzanne ;

*Professeur certifié, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M<sup>me</sup> Giovannangeli Jacqueline ;

*Chargée d'enseignement, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M<sup>me</sup> Nicolas Michèle ;

*Mouderrès de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Rochdi Hajjaï.

(Arrêtés directoriaux des 6 août, 10 et 15 septembre 1954.)

Sont réintégrées :

*Institutrice stagiaire* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M<sup>me</sup> Casacau Marise ;

*Maîtresse d'éducation physique et sportive (cadre supérieur, 2<sup>e</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 (ancienneté : 2 ans 11 mois) : M<sup>me</sup> Courbet Gilberte.

(Arrêtés directoriaux du 6 juillet 1954.)

Sont remis, sur leur demande, à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres de la direction de l'instruction publique du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M<sup>me</sup> Morin Suzanne et M. Chesneau Robert, institutrice et instituteur hors classe ; M<sup>me</sup> Juffe Andrée, institutrice de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêtés directoriaux du 23 août 1954.)

Est promu *moniteur de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Battini Dominique, moniteur de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 17 septembre 1954.)

## DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

L'ancienneté dans le grade de M. Chabannes Jean, *médecin principal de 2<sup>e</sup> classe*, est reportée du 1<sup>er</sup> janvier 1952 au 15 novembre 1949 (bonification pour services de résistance : 2 ans 1 mois 16 jours). L'intéressé est nommé *médecin principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952.

L'ancienneté dans le grade de M. Caillier Jean, *médecin principal de 3<sup>e</sup> classe*, est reportée du 15 octobre 1950 au 1<sup>er</sup> mai 1949 (bonification pour services de résistance : 1 an 5 mois 15 jours). L'intéressé est nommé *médecin principal de 2<sup>e</sup> classe* du 27 septembre 1951 avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1951.

(Arrêtés directoriaux du 25 août 1954.)

Est reclassé *médecin de 3<sup>e</sup> classe* du 17 septembre 1953, avec ancienneté du 20 novembre 1949 (bonifications pour services militaires légal : 1 an, et de guerre : 2 ans 10 mois), et *médecin de 2<sup>e</sup> classe* du 17 septembre 1953, avec ancienneté du 20 novembre 1951 : M. Bouillet Guy, *médecin de 3<sup>e</sup> classe*. (Arrêté directorial du 13 avril 1954.)

Est reclassé *adjoint spécialiste de santé de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 28 novembre 1953 (bonifications pour services militaires et C.A.F.A.E.O. : 3 ans 3 jours) : M. Casteleyn Daniel, *adjoint spécialiste de 4<sup>e</sup> classe*. (Arrêté directorial du 30 août 1954.)

Sont nommées *adjointes de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômées d'État)* du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M<sup>mes</sup> Djebbar Lucie, Bonazzo Angéline et Delhoume René, *adjointes de santé temporaires (non diplômées d'État)*. (Arrêtés directoriaux des 2 juin et 12 juillet 1954.)

Sont recrutées en qualité *d'adjointes de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'État)* :

Du 27 juillet 1954 : M<sup>mes</sup> Cazalis-Cazala Denise et Berlin Marie ;

Du 3 septembre 1954 : M<sup>lle</sup> Gacon Jeannine ;

Du 6 septembre 1954 : M<sup>me</sup> Merien Marie-Reine ;

Est recrutée en qualité *d'adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômées d'État)* :

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M<sup>lle</sup> Maman Laurette ;

Du 19 août 1954 : M<sup>lle</sup> Baudelot Simone.

(Arrêtés directoriaux des 31 juillet, 24 et 31 août, 7 et 9 septembre 1954.)

Sont promus :

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1953 : M<sup>me</sup> Bouge Marcelle et M. Delorme Philippe, *commis de 2<sup>e</sup> classe*.

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> novembre 1953 : M<sup>lle</sup> Coutier Simone ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Paoli François,

*commis de 3<sup>e</sup> classe*.

(Arrêtés directoriaux du 8 novembre 1954.)

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> avril 1954 et reclassé *commis de 1<sup>re</sup> classe* à la même date, avec ancienneté du 28 octobre 1953 (bonifications pour services civils : 1 an 5 jours, et services militaires : 4 ans 6 mois 3 jours) : M. Musgnug Yves, *commis stagiaire* ;

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> avril 1954 et reclassé au même grade à la même date, avec ancienneté du 26 avril 1951 (bonifications pour services civils : 1 an 5 mois 21 jours, et services militaires : 1 an 5 mois 14 jours) : M. Béraut Roger, *commis stagiaire* ;

Sont titularisées et nommées *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> avril 1954 :

Avec ancienneté du 13 août 1951 (bonification pour services civils 3 ans 7 mois 18 jours) : M<sup>lle</sup> Tendo Jacqueline ;

Avec ancienneté du 29 octobre 1953 (bonification pour services civils 1 an 5 mois 2 jours) : M<sup>me</sup> Veuvet Michèle ;

Avec ancienneté du 9 février 1954 (bonification pour services civils 3 ans 1 mois 22 jours) : M<sup>me</sup> Cretin Monique ;

Sont titularisés et nommés *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1954 :

Avec ancienneté du 23 février 1954 (bonification pour services civils : 4 mois 8 jours) : M<sup>me</sup> Vigneron Hélène ;

Avec ancienneté du 23 mars 1954 (bonification pour services civils : 3 mois 8 jours) : M<sup>me</sup> Llobrégat Liliane ;

M. Dalibi Mohamed,

*commis stagiaires* ;

Est reclassée *dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1954, avec ancienneté du 19 février 1952 : M<sup>me</sup> Bastié Simone, *dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon* ;

Est reclassée *dame employée de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1954, avec ancienneté du 6 octobre 1952 : M<sup>me</sup> Montoro Gisèle, *dame employée de 7<sup>e</sup> classe*.

Est reclassée *dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1954, avec ancienneté du 10 août 1953 : M<sup>me</sup> Payet Yvette, *dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon* ;

Est reclassée *dame employée de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1954, avec ancienneté du 19 mars 1953 : M<sup>lle</sup> Boudin Alberte, *dame employée de 7<sup>e</sup> classe* ;

(Arrêtés directoriaux des 8, 9 et 21 septembre 1954.)

Sont placées dans la position de disponibilité :

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M<sup>me</sup> Delacourt Yvette ;

Du 5 octobre 1954 : M. Nobles Pierre,

*adjointe et adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'État)*.

(Arrêtés directoriaux des 14 et 17 septembre 1954.)

Est nommé *adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État)* du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Guennoun Abdelmalak, *infirmier de 3<sup>e</sup> classe*. (Arrêté directorial du 8 septembre 1954.)

Est promu *maître infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Abdallah ben Zemouri, *infirmier de 1<sup>re</sup> classe*. (Arrêté directorial du 20 septembre 1954.)

Est titularisé et nommé *infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Allal Lakhzami, *infirmier stagiaire*. (Arrêté directorial du 20 septembre 1954.)

Sont nommés *infirmiers stagiaires* du 1<sup>er</sup> avril 1954 : MM. Ayad ben Mohamed, *infirmier auxiliaire*, et Yafite Mahjoub, *infirmier temporaire*. (Arrêtés directoriaux du 29 juin 1954.)

\*  
\* \*

## OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Est promue *surveillante des services de direction, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M<sup>me</sup> Charruyer Idylle, *contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon*. (Arrêté directorial du 25 août 1954.)

Sont promus :

*Receveurs de 5<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : MM. Abdelkader ben Djilali ben Mohamed et Moulay Mohammed, *receveurs de 6<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon)* (percevront par anticipation le traitement correspondant à l'indice 364) ;

*Inspecteurs, 4<sup>e</sup> échelon :*

*Indice 390 :*

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : MM. Casamarta Paul, Gamard Amédée, Guilmar Lucien, Jacob Paul, Melon Fernand, Menu Pierre et Protche Maurice ;

Du 16 octobre 1954 : M. Delleci Mahy,

*inspecteurs, 4<sup>e</sup> échelon (indice 366) ;*

*Indice 360* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Bérard Jean, *inspecteur, 5<sup>e</sup> échelon ;*

*Contrôleurs :*

*6<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M<sup>lle</sup> Valette Andrée ;

Du 16 septembre 1954 : MM. Gabel André et Renard André ;

Du 21 octobre 1954 : M. Martinez Georges, *contrôleurs, 5<sup>e</sup> échelon ;*

*5<sup>e</sup> échelon :*

Du 11 septembre 1954 : M. Giorgi Louis ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. El Addal Mohamed ;

Du 21 octobre 1954 : M<sup>lle</sup> Laniez Fernande, *contrôleurs, 4<sup>e</sup> échelon ;*

*Agents d'exploitation principaux :*

*3<sup>e</sup> échelon* du 11 septembre 1954 : M<sup>me</sup> Mercier Eliane, *agent d'exploitation principal, 4<sup>e</sup> échelon ;*

*4<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M<sup>me</sup> Kaiser Marie ;

Du 21 octobre 1954 : M. Gely Clément, *agents d'exploitation principaux, 5<sup>e</sup> échelon ;*

*5<sup>e</sup> échelon :*

Du 11 octobre 1954 : M. Chanetoire Guy ;

Du 16 octobre 1954 : M. Rastol François, *agents d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Agents d'exploitation :*

*1<sup>er</sup> échelon :*

Du 16 octobre 1954 : M<sup>me</sup> Grulleau Anne-Marie ;

Du 21 octobre 1954 : M. Briet Jean, *agents d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*2<sup>e</sup> échelon :*

Du 6 septembre 1954 : M<sup>me</sup> Ledeuil Lucette ;

Du 11 octobre 1954 : M. Benzimra Meyer, *agents d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon ;*

*3<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M<sup>lles</sup> Cohen Rose, Krief Eliane, Mercier Andrée ; M. Boulouiz Ahmed ;

Du 16 octobre 1954 : M<sup>lle</sup> Lucchini Suzanne ;

Du 26 octobre 1954 : M. Houlet Claude, *agents d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;*

*4<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M<sup>me</sup> Coudray Renée ;

Du 21 septembre 1954 : M<sup>lle</sup> François Jeanine ;

Du 6 octobre 1954 : M<sup>lle</sup> Asmellem Gilberte et M. Roigt Adolphe ;

Du 26 octobre 1954 : M. Azancot René, *agents d'exploitation, 5<sup>e</sup> échelon ;*

*Receveurs-distributeur :*

*6<sup>e</sup> échelon* du 6 septembre 1954 : M. Tandjaoui Driss, *receveur-distributeur, 5<sup>e</sup> échelon ;*

*5<sup>e</sup> échelon* du 11 septembre 1954 : M. Ratti François, *receveur-distributeur, 4<sup>e</sup> échelon ;*

*3<sup>e</sup> échelon* du 21 octobre 1954 : M. Driss ben Abdelkader, *receveur-distributeur, 2<sup>e</sup> échelon.*

Arrêtés directoriaux des 18, 28 août, 1<sup>er</sup>, 3, 4, 7, 8 et 9 septembre 1954.

Est reclassé *agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon* du 7 mai 1954 : M. Goves Julien, *agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon.* (Arrêté directorial du 20 mai 1954.)

Est titularisée et reclassée *agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon* du 6 octobre 1953 : M<sup>lle</sup> Tolédano Viviane, *agent d'exploitation stagiaire.* (Arrêté directorial du 7 septembre 1954.)

Est réintégrée dans son emploi du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M<sup>me</sup> Rey Germaine, *agent d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon.* (Arrêté directorial du 2 septembre 1954.)

Est promu *chef de section, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M. Oosterlynck Louis, *inspecteur, 4<sup>e</sup> échelon.* (Arrêté directorial du 5 septembre 1954.)

Est titularisé et nommé, après examen, *ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Gherardi Humbert, *ouvrier temporaire.* (Arrêté directorial du 8 septembre 1954.)

Sont nommés, après examen professionnel, *ouvriers d'État des installations électromécaniques stagiaires* du 1<sup>er</sup> juin 1954 : MM. Azam Maurice, Djillali Larbi, *ouvriers temporaires ;* Fathmi Abdellatif, *ouvrier journalier ;* Mohamed Maati, Moulay Ahmed ben Moulay Abbès, Naïm Abdeslam et Quemper Hervé, *ouvriers temporaires.* (Arrêtés directoriaux des 14, 17 août et 3 septembre 1954.)

Est nommé, après examen, *ouvrier d'État de 2<sup>e</sup> catégorie (spécialité sellerie), 8<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1953 : M. Ortola Robert, *ouvrier auxiliaire.* (Arrêté directorial du 3 septembre 1954.)

Est nommé, après concours, *soudeur, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Revol Jean, *ouvrier temporaire.* (Arrêté directorial du 3 septembre 1954.)

Sont promus :

*Courrier-convoyeur, 3<sup>e</sup> échelon* du 21 septembre 1954 : M. Basso Mohamed, *courrier-convoyeur, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*Facteur-chef, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Elgrishi ben Youssef ben Isaac, *facteur, 7<sup>e</sup> échelon* (percevra par anticipation le traitement correspondant à l'indice 190) ;

*Manutentionnaire, 5<sup>e</sup> échelon* du 10 septembre 1954 : M. El Hamzaoui Moha, *manutentionnaire, 4<sup>e</sup> échelon ;*

*Facteurs :*

*6<sup>e</sup> échelon* du 26 octobre 1954 : M. Bussinger Louis, *facteur, 5<sup>e</sup> échelon ;*

*5<sup>e</sup> échelon :*

Du 6 septembre 1954 : M. Dahan Moïse ;

Du 21 septembre 1954 : M. Boualem Taleb ;

Du 16 octobre 1954 : MM. Bougrine ben Mohamed, Ezzaki Ahmed, Mustapha ben Hadj Mohamed et Yaakoubi Oulmad ;

Du 21 octobre 1954 : M. Hamid ben Mohamed, *facteurs, 4<sup>e</sup> échelon ;*

*4<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Bouzza Mohamed ;

Du 16 octobre 1954 : M. Bensalem ben Mohamed ;

Du 21 octobre 1954 : M. Taupin Raymond,

*facteurs, 3<sup>e</sup> échelon ;*

**3<sup>e</sup> échelon :**

Du 26 septembre 1954 : MM. Benoualid Boudkil et Ouahidi Osman ;

Du 26 octobre 1954 : M. Miloud Saïd, facteurs, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 6 septembre 1954 : M. Haddou Mohamed, facteur 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés directoriaux des 3, 8 et 9 août 1954.)

Est réintégré dans son emploi du 15 septembre 1954 : M. Feddil ben Ahmed ben Moktar, facteur, 5<sup>e</sup> échelon. (Arrêté directorial du 4 septembre 1954.)

**Honorariat.**

L'honorariat de son grade est conféré à M. Vignes Joseph, inspecteur central de l'administration des douanes et impôts indirects, en retraite. (Arrêté résidentiel du 24 juin 1954.)

Est nommé sous-directeur honoraire des administrations centrales du Protectorat : M. Marius Pepin, sous-directeur des administrations centrales à l'administration des douanes et impôts indirects. (Arrêté résidentiel du 20 septembre 1954.)

L'honorariat de son grade est conféré à M. Moret Maurice, ingénieur principal des travaux agricoles de classe exceptionnelle en retraite. (Arrêté résidentiel du 27 septembre 1954.)

**Admission à la retraite.**

M. Couderc Jean-Marie, chef de section, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de l'Office des P.T.T. du 1<sup>er</sup> septembre 1954. (Arrêté directorial du 27 août 1954.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres de la direction des services de sécurité publique :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : MM. Vincent Henri, inspecteur sous-chef hors classe (2<sup>e</sup> échelon), et Boucif bel Hadj ou Hadj Bouazza, sous-brigadier, après deux ans ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : MM. Larroque Manuel, commissaire principal de 1<sup>re</sup> classe, Lopez Louis, inspecteur sous-chef hors classe (2<sup>e</sup> échelon), et Schmutz Frédéric, brigadier de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux des 10, 22 juin et 16 août 1954.)

Est admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de la limite d'âge, et rayé des cadres de la direction des affaires chérifiennes du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Le Bel Hilaire, agent public hors catégorie, 9<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du directeur des affaires chérifiennes du 4 août 1954.)

M. Dumont Albert, inspecteur de l'agriculture de 1<sup>re</sup> classe, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction de l'agriculture et des forêts du 1<sup>er</sup> juillet 1946. (Arrêté directorial du 17 septembre 1953.)

Est admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de la limite d'âge, et rayé des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Victor Anthyme, surveillant général de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 26 juillet 1954.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, au titre de la limite d'âge, et rayé des cadres de la direction de l'instruction publique du 1<sup>er</sup> octobre 1954 :

M<sup>me</sup> Cecchini Félicia, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie (cadre sédentaire, 7<sup>e</sup> échelon) ;

M. Berlamont Paul, contremaître de travaux manuels (cadre unique, 8<sup>e</sup> échelon).

(Arrêtés directoriaux des 13 septembre et 26 août 1954.)

M. Tastevin Antoine, brigadier d'échelon exceptionnel, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de la limite d'âge, et rayé des cadres de la direction des finances (administration des douanes) du 1<sup>er</sup> décembre 1954. (Arrêté directorial du 18 août 1954.)

**AVIS ET COMMUNICATIONS****Avis de concours pour l'emploi de commis du Trésor.**

Un concours pour le recrutement de commis du Trésor aura lieu à Rabat, le 2 décembre 1954.

Le nombre de places mises au concours est fixé à six. Elles sont exclusivement réservées aux candidats marocains.

Les conditions que doivent remplir les candidats sont fixées à l'arrêté du trésorier général du 9 avril 1952, inséré au *Bulletin officiel* du Protectorat n° 2068, du 13 juin 1952, page 852.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la trésorerie générale, à Rabat, qui recevra les inscriptions jusqu'au 15 octobre 1954, inclus.

**Avis de concours pour l'emploi d'agent de recouvrement du Trésor (concours externe).**

Un concours pour le recrutement d'agents de recouvrement aura lieu à Rabat, le 14 décembre 1954.

Le nombre de places mises au concours est fixé à cinq. Le nombre maximum des places susceptibles d'être attribuées aux candidats du sexe féminin est fixé à deux. Les bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 disposent de deux emplois.

Les conditions que doivent remplir les candidats sont fixées à l'arrêté du trésorier général du 26 mai 1952, inséré au *Bulletin officiel* du Protectorat n° 2068, du 13 juin 1952, page 858.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la trésorerie générale, à Rabat, qui recevra les inscriptions jusqu'au 3 novembre 1954, inclus.

**Accord commercial franco-autrichien du 16 juin 1954.**

Rectificatif à la *Note de documentation de la direction du commerce et de la marine marchande* n° 148, du 1<sup>er</sup> août 1954 et au *Bulletin officiel* du Protectorat n° 2178, du 23 juillet 1954).

**Importations au Maroc de produits autrichiens.****Au lieu de :**

19	Motocyclettes, pièces détachées et accessoires..	30	C.M.M./A.G.
38	Petits articles métalliques, notamment coutellerie de traite, coutellerie et petit outillage, notamment fourches, scies et lames de scies.	10	C.M.M./A.G.

**Lire :**

19	Motocyclettes, <i>cyclomoteurs</i> , pièces détachées et accessoires .....	30	C.M.M./A.G.
38	Petits articles métalliques, notamment coutellerie de traite, coutellerie et <i>couverts</i> , petit outillage, notamment fourches, scies et lames de scies .....	10	C.M.M./A.G.

**Renouvellement de l'accord commercial franco-égyptien.**

L'accord commercial franco-égyptien du 9 juin 1948 est à nouveau reconduit pour un an à compter du 9 juin 1954.

Dans le cadre de cette reconduction, un crédit de 50.000 livres est affecté au Maroc au titre du poste « Divers », pour l'importation de produits égyptiens.

**Additif à l'arrangement commercial France-Allemagne orientale du 9 décembre 1953.**

Aux termes d'un additif du 19 juillet 1954 les contingents supplémentaires ci-dessous sont ajoutés à la liste « A » de l'arrangement (livraisons de la zone franc à la zone monétaire du Deutsche mark de la Deutsche notenbank).

PRODUITS	CONTINGENTS de la zone franc en 1.000 dollars
Houblon .....	450
Farine de poissons .....	100
Laminés .....	150
Phosphates bruts .....	150
Tissus de laine .....	100
Chaussures .....	50

N. B. — Cet additif a été publié au *Moniteur officiel du commerce et de l'industrie* n° 1620, du 5 août 1954.

**Prorogation de l'accord commercial franco-yougoslave du 30 juillet 1953.**

Par échange de lettres intervenues le 24 juillet 1954, la validité de l'accord commercial franco-yougoslave du 30 juillet 1953, venue à expiration le 30 juin 1954, est prorogée d'une année soit jusqu'au 30 juin 1955.

**Exportations de produits marocains vers la Yougoslavie.**

Les contingents de la liste « A » de l'accord, ayant été reconduits, les postes intéressant plus particulièrement les exportateurs du Maroc sont ceux qui ont été publiés au n° 128 de la *Note de documentation de la direction du commerce et de la marine marchande* du 1<sup>er</sup> octobre 1953 et au n° 2135 du *Bulletin officiel du Protectorat* du 25 septembre 1953.

**Importations au Maroc de produits yougoslaves.**

Les contingents d'importation attribués au Maroc au titre de cette prorogation sont les suivants :

PRODUITS	CONTINGENTS DU MAROC		SERVICES responsables
	En quantité	En millions de dinars	
Jambon .....		20	C.M.M./B.A.
Houblon (1) .....	70 T.	70	C.M.M./Ind.
Articles hygiéniques en caoutchouc .....		2	C.M.M./A.G.
Sciages résineux (r) .....	25.000 m <sup>3</sup>	325	Eaux et forêts.
Hêtre étuvé (r) .....	2.345 m <sup>3</sup>	42,21	id.
Sciages de bois dur (r) .....	655 m <sup>3</sup>	16,375	id.
Caisses en bois pour emballages .....		10	id.
Vaisselle émaillée .....		3	C.M.M./A.G.
Divers général .....		50	id.
TOTAL .....		538,585*	

(1) Les valeurs portées en regard de ce contingent sont simplement indicatives. Les licences seront délivrées dans la seule limite des quantités mentionnées.

## DIRECTION DES FINANCES.

## Service des perceptions et recettes municipales.

**Actes de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.**

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

Le 30 OCTOBRE 1954. — *Patentes* : Agadir, émission primitive de 1954 (art. 4001 à 4670) ; Port-Lyautey, émission primitive de 1954 (art. 13.001 à 13.906) ; Rabat-Nord (4), émission primitive de 1954 (art. 62.001 à 62.838) ; Oasis II, émission primitive de 1954 (art. 5001 à 5982) ; Casablanca-Ouest (9), émission primitive de 1954 (art. 99.001 à 99.777) ; Mogador, émission primitive de 1954 (art. 5001 à 6893) ; Rabat-Sud (2), émission primitive de 1954 (art. 24.001 à 24.623) ; Casablanca-Nord (4), émission primitive de 1954 (art. 42.001 à 42.576).

*Taxe d'habitation* : Agadir, émission primitive de 1954 (art. 15.001 à 16.775) ; Port-Lyautey, émission primitive de 1954 (art. 1001 à 3327) ; Rabat-Nord (4), émission primitive de 1954 (art. 63.001 à 64.371) ; Oasis II, émission primitive de 1954 (art. 2001 à 4977) ; Casablanca-Ouest (9), émission primitive de 1954 (art. 95.001 à 98.973) ; Casablanca-Nord (4 bis), émission primitive de 1954 (art. 44.001 à 44.600) ; Mogador, émission primitive de 1954 (501 à 2665) ; Rabat-Sud (2), émission primitive de 1954 (art. 20.001 à 23.037).

*Taxe urbaine* : Port-Lyautey, émission primitive de 1954 (art. 1001 à 2423) ; Rabat-Nord (4), émission primitive de 1954 (art. 60.001 à 61.632) ; Oasis II, émission primitive de 1954 (art. 1<sup>er</sup> à 360) ; Casablanca-Ouest (9), émission primitive de 1954 (art. 95.001 à 96.245) ; Casablanca-Nord (4), émission primitive de 1954 (art. 42.001 à 42.447) ; Mogador, émission primitive de 1954 (art. 1<sup>er</sup> à 3789) ; Rabat-Sud (2), émission primitive de 1954 (art. 20.001 à 22.002).

**Tertib et prestations des Marocains de 1954.**

Le 15 OCTOBRE 1954. — Circonscription des Aït Isehak, caïdat des Aït Bou Zaouit ; circonscription d'Azemmour, caïdat des Chiadma ; circonscription d'Amizmiz, caïdat des Goundafa ; circonscription de Taroudannt, caïdat des Tigouga ; pachalik de Safi ; bureau de l'annexe des affaires indigènes d'Outat-Oulad-el-Haj, caïdats des Oulad el Haj (ksouriens du Nord et du Sud), Oulad el Haj (nomades) et des Oulad Jerrar ; bureau de l'annexe des affaires indigènes de Tazarine, caïdats des Aït Atta de Tazarine, Aït Atta de Nekeb et des Aït Atta de Tarhbalt ; bureau de l'annexe des affaires indigènes d'Alnif, caïdats des Aït Yazza, Aït Qualim, Aït Isfoul-Aït Ouallane et des Aït Ounehgui ; bureau du cercle des affaires indigènes de Rich, caïdats des Aït Izdeg de Guers et de Nzala, Moyen-Ziz, Ksour de l'oued Sidi-Hamza, Tialatine, Haut-Ziz et des Aït Chrad ; bureau de l'annexe de Ksar-es-Souk, caïdats des Medarha (ksour de la vallée du Ziz), Aït Izdeg de Ksar-es-Souk et des Aït Khalifa (nomades) ; bureau de la circonscription des affaires indigènes de Boulemanc, caïdats des Aït Youssi du Guigou, Aït Youssi d'Engil et des Aït Serhrouchen de Sidi Ali ; circonscription de Casablanca-Banlieue, caïdat des Oulad Ziane ; circonscription de Boucheron, Caïdat des Ahlaf Mellila ; circonscription de Fès-Banlieue, caïdats des El Oudaya et des Oulad el Haj de l'oued ; circonscription de Meknès-Banlieue, caïdat des Zerehoun-Nord ; circonscription des Beni-Moussa, caïdat des Beni Oujjine ; pachalik d'Oujda ; circonscription d'Oujda-Banlieue, caïdat des El Augad I ;

Circonscription d'El-Hajeb, caïdat des Beni M'Tir-Sud ; pachalik de Fedata ; circonscription de Fès-Banlieue, caïdat des Homyane ; circonscription d'Oued-Zem, caïdat des Beni Smir ; circonscription de Berguent, caïdat des Oulad Sidi Ali Bouchenafa ; circonscription d'Oujda-Banlieue, caïdat des Ez-Zkara ; circonscription de Taroudannt, caïdat des Erguila ; circonscription de Tafinegoult, caïdat des Aït Semeg ; bureau de l'annexe des affaires indigènes de Rissani, caïdats des Beni M'Hamed, Sefalate, Aït Bourk et des Aït Khebbach de Rissani ; circonscription des Ida-ou-Tanane, caïdats des Aït Ouazam et des Iherrouten ; circonscription de Taroudannt, caïdat des Arrhen ; circonscription de Tafinegoult, caïdat des Ida ou Zeddarh de Talekjout ; circonscription d'Argana, caïdats des Ida Ouziki et des Ida Ouzal ; circonscription de Berkane, caïdat des Beni Mengouche-Nord ; circonscription de Khemissèt, caïdats des Aït Ouribel et des

Messarha ; circonscription de Chichaoua, caïdat des Oulad Bousbâa ; circonscription d'Oued-Zem, caïdat des Moualine Dendoune ; circonscription de Taroudannt, caïdat des Tioute ; pachalik de Sefrou et de Taroudannt ; circonscription d'Azemmour-Banlieue, caïdat des Chlouka ; circonscription des Srachna-Zemrane, caïdat des Oulad Khallouf ; circonscription de Khenifra, caïdat des Zaïan (caïd Moulay Ahmed N'Hassan) ; circonscription des Beni-Amir—Beni-Moussa, caïdat des Oulad Arif ; circonscription de Taroudannt, caïdat des Mentaga

Le 20 octobre 1954. — Circonscription des Ida-ou-Tanane, caïdat des Hefasen ; circonscription d'Aïn-Leuh, caïdat des Aït Ouahi ; circonscription de Boulhaut, caïdat des Ziaïda ; circonscription de

Khemissèt, caïdat des Aït Jebel Doum ; circonscription de Mazagan-Bauliène, caïdat des Oulad Bouaziz-Nord ; circonscription de Berguent, caïdat des Beni Mathar ; pachalik d'Ouezzane ; circonscription d'El-Menzel, caïdat des Beni Yazrha ; circonscription de Sidi-Bennour, caïdat des Oulad Bouzerara-Sud ; circonscription de Taroudannt, caïdat des Aït Ouassif-Talemt-Aït Iggass ; circonscription de Ben-ahmed, caïdat des Oulad Mrah ; pachalik de Rabat ; circonscription de Marchand, caïdat des Guefiâne I.

*Le chef du service des perceptions,*

**M. Boissy.**